

Réinventer la République

Nos 150 propositions
pour refaire France.



Réinventer la République

Nos 150 propositions pour refaire France.

Six visages d'une même République : émancipatrice, protectrice,
stratège, démocratique, universaliste — et européenne.

Sommaire

Introduction		4
I	La République émancipatrice, avec la jeunesse au cœur	6
I.1	Enfance et égalité des chances	7
I.2	École républicaine	8
I.3	Jeunesse, formation et engagement	12
II	La République protectrice, garante des besoins essentiels	14
II.1	Santé et accès aux soins	15
II.2	Logement	17
II.3	Retraites et solidarités	20
II.4	Sécurité et défense	23
II.5	Justice et protection des personnes	26
II.6	Immigration et asile	28
III	La République stratège, souveraine, prospère et écologique	30
III.1	Filières stratégiques et souveraineté industrielle	31
III.2	Recherche, IA et souveraineté numérique	33
III.3	Sobriété et souveraineté énergétique	35
III.4	Transition écologique et action climatique	37
III.5	Mobilités propres et fret	40
III.6	Agriculture et souveraineté alimentaire	41
IV	La République démocratique, plus juste, plus proche et plus efficace	44
IV.1	Démocratie et représentation	45
IV.2	Institutions	46
IV.3	Travail et démocratie sociale	47
IV.4	Finances publiques et réforme de l'État	50
IV.5	Territoires et Outre-mer	53
IV.6	Justice fiscale	55
V	La République universaliste, laïque et libertaire	58
V.1	Droits et libertés individuelles	59
V.2	Laïcité, dignité et libertés publiques	61
V.3	Nouveaux droits	62
V.4	La France dans le monde	63
VI	L'Europe comme horizon : une Union démocratique, puissante et concrète	65
VI.1	L'Europe démocratique et sociale	66
VI.2	L'Europe puissante et souveraine	67
VI.3	L'Europe des projets et des citoyens	69
Le financement du projet		71
Les 150 en un coup d'œil		74
Index thématique		78

LE SENS DE NOTRE ENGAGEMENT

Introduction

Le Parti Radical de Gauche est une maison singulière dans le paysage politique français. Une maison à l'héritage plus que séculaire, qui a épousé la République. Une maison ouverte et accueillante à tous ceux qui partagent ses valeurs.

Nous n'avons jamais craint de chercher la vérité et de la dire, ni de porter le fer quand l'essentiel est en jeu ; mais nous exécrons la démagogie, le tapage et l'outrance. Nous n'avons jamais craint le compromis et toujours rejeté la compromission, quand tant d'autres cédaient aux sirènes de l'opportunisme électoral. Nous sommes un parti libre et indépendant, qui a toujours refusé d'être inféodé à des alliances électorales instables car incohérentes, que ce soit avec l'extrême gauche ou avec la droite : c'est sous nos propres couleurs que nous nous sommes présentés aux législatives de 2022 comme aux européennes de 2024.

Notre boussole n'a pas varié : l'humanisme, le solidarisme, l'universalisme. Pour nous, tout procède des valeurs républicaines.

La liberté

qui ne se résume pas aux droits fondamentaux : elle est aussi la liberté de créer, d'entreprendre, de s'émanciper, d'échapper à toutes les assignations à résidence, qu'elles soient identitaires, sociales ou territoriales ; et elle rime avec responsabilité.

L'égalité

celle de la loi comme celle des opportunités et des possibles, dès l'enfance et tout au long de la vie, par le mérite républicain, la justice fiscale et sociale, les politiques de redistribution et des services publics forts, partout sur le territoire de la République.

La fraternité

de la famille proche à l'humanité tout entière, du voisinage à l'échelle planétaire, sans peur de la multi-appartenance locale, nationale, européenne et mondiale, avec la raison et la science comme boussoles, sans complaisance avec le communautarisme, l'extrémisme ou le dogmatisme.

La laïcité

sans adjectif qualificatif qui la dénature : principe fondateur, non négociable, exigeant mais rassembleur, ferment de la concorde nationale, vecteur d'intégration républicaine et facteur d'émancipation citoyenne, par la liberté qu'elle garantit, l'égalité qu'elle assure et la fraternité qu'elle rend possible.

De tous les combats contre la haine, le racisme, l'antisémitisme et l'obscurantisme, de toutes les luttes pour les droits des femmes, les radicaux ont aussi été à l'avant-garde des progrès de société : l'avortement, la liberté des mœurs, la fin de vie, le mariage pour tous, la prise en compte de l'écologie dès les années 1970. Cette histoire nous oblige.

Nous ne portons aucun dogme économique. Nous voulons un État stratège et anticipateur, garant des protections collectives essentielles et du dialogue social, capable de projeter l'économie et la société dans les grandes mutations, en associant les corps intermédiaires : transition écologique, réindustrialisation verte, redirection énergétique, souveraineté numérique, fin de la pax europaea...

Un État qui tient ses comptes et demande à chacun sa juste part, car il n'y a pas de République durable sans finances redressées ni justice fiscale.

Nous défendons le service public comme creuset républicain, des villages aux quartiers, de l'Hexagone aux outre-mer, et refusons la marchandisation coupable et la privatisation néfaste de pans entiers de notre vie collective.

Et nous restons fidèles à la vision d'une France à la voix singulière, forte et influente, autonome sur le plan stratégique, puissance de paix, de coopération et d'équilibre, attachée à la francophonie et au codéveloppement. Une France dans une Europe à l'échelle des grandes puissances continentales, qui s'intègre, qui s'affirme et qui assume une organisation en cercles concentriques plutôt que le jeu de l'impuissance. Nous souhaitons une véritable renaissance des instances internationales et multilatérales, essentielle pour assurer la paix, garantir l'accès aux biens communs fondamentaux, faire disparaître la faim et la pauvreté, atténuer massivement le dérèglement climatique et nous y adapter.

Réinventer la République, c'est traduire cette vision en actes. Six parties composent ce projet, comme autant de visages d'une même République : émancipatrice, avec la jeunesse au cœur ; protectrice, garante des besoins essentiels ; stratège, souveraine, prospère et écologique ; démocratique, plus juste, plus proche et plus efficace ; universaliste, laïque et libertaire ; et l'Europe comme horizon. Cent cinquante propositions concrètes, nourries des contributions de nos militants et d'experts.

*La République n'est pas un héritage à conserver :
c'est un projet à réinventer en permanence.*



I La République émancipatrice, avec la jeunesse au cœur

De la petite enfance à l'entrée dans la vie active, la République émancipatrice donne à chaque jeune les moyens de choisir sa vie : protection, école commune, formation et engagement.

300 000

places de garde en 5 ans

20 000 €

de capital de départ à 18 ans

24

élèves par classe au maximum

I.1

Enfance et égalité des chances

PROPOSITIONS 1 À 3

PROPOSITION

1

Créer un service public de la petite enfance dès le premier âge

Créer, en lien avec les collectivités locales, un véritable service public de la petite enfance : 300 000 places supplémentaires de garde en cinq ans, pour garantir l'accueil de tout enfant de moins de 3 ans dont les parents en font la demande ; généralisation de l'accueil en crèche et en école maternelle dès 2 ans dans les zones défavorisées ; renforcement des moyens des établissements scolaires des territoires en difficulté. L'égalité des chances se joue dès le premier âge : c'est là que la République doit investir d'abord.

PETITE ENFANCE

« 300 000 places de garde supplémentaires en cinq ans pour garantir l'accueil de tout enfant de moins de 3 ans. »

PROPOSITION

2

Refonder la protection de l'enfance et mieux accompagner la parentalité

Enfants placés à l'hôtel malgré l'interdiction, pénurie de familles d'accueil, protection maternelle et infantile (PMI) exsangue, mesures de justice inexécutées faute de moyens : la protection de l'enfance traverse une crise profonde. La protection d'un enfant ne peut dépendre du département où il naît : elle relève de l'égalité des droits et de l'universalité de la protection sur l'ensemble du territoire de la République. Garantir des normes nationales d'encadrement et un contrôle renforcé des établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ; revaloriser le métier d'assistant familial et celui d'éducateur pour enrayer la pénurie ; reconstruire la PMI, premier maillon de la prévention ; assurer l'exécution sans délai des mesures éducatives et de placement ordonnées par le juge, et donner à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) les moyens de sa mission éducative. Une péréquation nationale garantira à chaque département la même dotation par enfant pour la PMI et pour l'aide sociale à l'enfance, quels que soient ses moyens propres. En amont, l'accompagnement à la parentalité deviendra un droit effectif : un référent de parcours identifié dès l'entretien prénatal précoce du quatrième mois, puis des visites à domicile assurées par les puéricultrices de la PMI, d'intensité graduée selon la vulnérabilité de la famille et poursuivies jusqu'aux deux ans de l'enfant — c'est le levier de prévention des placements le mieux documenté. Aucune mesure prononcée ne doit rester lettre morte.

PROPOSITION

3

Créer des Internats d'Éducation Républicaine

Fonder un réseau de trente établissements expérimentaux d'internats accueillant les élèves auteurs d'actes répétés ou graves de violence psychologique ou physique, établis et qualifiés comme tels. Ces établissements allieront enseignement, éducation aux principes et aux valeurs de la République, et suivi psychologique. L'affectation sera prononcée par décision motivée, prise au terme d'une procédure contradictoire et susceptible de recours ; elle sera limitée dans le temps, réexaminée périodiquement, et aura pour horizon explicite le retour en établissement ordinaire. Le refus persistant des valeurs républicaines – laïcité, égalité entre les filles et les garçons, refus du racisme et de l'antisémitisme – relève d'abord de la voie éducative et disciplinaire de droit commun, à laquelle seront donnés les moyens qui lui manquent ; l'affectation en internat ne pourra alors être prononcée que par le juge.

I.2

École républicaine

PROPOSITIONS 4 À 11

PROPOSITION

4

Interdire les écoles privées hors contrat et mieux encadrer les écoles privées sous contrat

Mettre un terme à l'enseignement hors contrat et imposer aux écoles sous contrat d'intégrer une contrainte de service public dès lors qu'elles perçoivent de l'argent public, notamment en intégrant la carte scolaire. L'argent public cessera par ailleurs de financer indirectement ce qui échappe au contrôle de la Nation : les dons finançant l'enseignement hors contrat ouvrent aujourd'hui droit à une réduction d'impôt de 66 %, prise en charge par le contribuable. Le bénéfice du régime fiscal du mécénat, comme la reconnaissance d'utilité publique, sera réservé aux fondations et aux associations dont les établissements bénéficiaires relèvent de la carte scolaire et du contrôle pédagogique de l'État ; l'enseignement public et l'enseignement sous contrat demeurent pleinement éligibles.

PROPOSITION

5

Faire de l'école primaire (maternelle et élémentaire) la priorité et instaurer un brevet d'entrée en 6e

Les inégalités se jouent dès le plus jeune âge : c'est à l'école maternelle et élémentaire que la République doit porter son effort premier. Priorité absolue à la maîtrise des savoirs fondamentaux — lire, écrire, compter —, sans renoncer à ce qui forme un esprit libre : la culture, la créativité, l'esprit critique et le civisme. L'écriture manuscrite et le calcul mental retrouveront une place centrale dans les apprentissages, le travail de groupe sera pratiqué dès le plus jeune âge, et l'évaluation encouragera l'élève en reconnaissant sa progression plutôt qu'en sanctionnant ses manques. La maîtrise effective de ces savoirs sera sanctionnée par un brevet d'entrée en sixième (BE6), examen national de fin d'école élémentaire dont la réussite conditionne l'entrée au collège. En cas d'échec, une seconde session se tiendra fin août, au terme d'un été d'apprentissage intensif organisé et financé par l'Éducation nationale ; l'élève qui n'y satisfait pas effectuera une année de consolidation, dans une classe dédiée de douze élèves au maximum entièrement consacrée aux savoirs fondamentaux. Nul n'entre au collège sans savoir lire, écrire et compter ; nul n'y est envoyé pour y échouer.

PROPOSITION

6

Plafonner les effectifs à 24 élèves par classe

Plafonner à 24 élèves les effectifs de toutes les classes, de la grande section à la troisième, en priorité dans les territoires en difficulté, grâce à un plan pluriannuel de recrutement. La promesse républicaine d'égalité commence par les conditions concrètes d'enseignement : on n'apprend pas à lire dans une classe de trente.

ÉCOLE

« 24 élèves par classe au maximum et un rattrapage salarial des enseignants aligné sur la moyenne de l'OCDE. »

PROPOSITION

7

Rattraper le retard salarial des enseignants

Le salaire des enseignants français demeure inférieur de 26 % à la moyenne des pays de l'OCDE dans le premier degré et de 18 % dans le premier cycle du secondaire. Engager le rattrapage salarial sur cette moyenne, assorti de primes renforcées pour les fonctions et les établissements les plus difficiles et d'un déroulement de carrière lisible dès la première année d'exercice. Aucune politique scolaire ne tient si le métier ne recrute plus.

PROPOSITION

8

Régionaliser la gestion des enseignants pour garantir le remplacement et le suivi des carrières

Le système ne sait plus remplacer. La Cour des comptes a établi que 9,3 % du temps d'enseignement était perdu dans le second degré et que, sur 2,5 millions d'heures d'absences de courte durée, 500 000 seulement étaient remplacées. Le rapport du Sénat de juin 2025 le confirme : 10,6 % de remplacement pour les absences de courte durée dans le second degré, 78,3 % dans le premier, avec des écarts territoriaux considérables — 65,9 % dans l'Orne, 67,9 % dans la Creuse. La cause n'est pas seulement le manque de moyens : c'est la gestion de 900 000 agents pilotée depuis des barèmes nationaux qui ignorent la réalité des bassins d'emploi. Confier aux régions la gestion des personnels enseignants : affectation et mobilité à l'intérieur de la région, brigades de remplacement dimensionnées bassin par bassin, recrutement et gestion des contractuels, accompagnement des débuts de carrière, formation continue, médecine du travail et reconversion. L'État conserve ce qui fait l'unité de la République : le statut et le concours national de recrutement, les programmes, les examens et les diplômes, le barème de mutation entre régions, l'inspection pédagogique, et une péréquation garantissant à chaque région les moyens d'un même service — dotation par élève identique, majorée dans les territoires les plus difficiles. Les enseignants demeurent fonctionnaires de l'État, mis à disposition de la région, sur le modèle du transfert des personnels techniques des collèges et lycées opéré par la loi du 13 août 2004 : aucune rémunération, aucune carrière ne peut dépendre du territoire d'exercice. Le transfert sera précédé d'une expérimentation évaluée dans trois régions volontaires.

PROPOSITION

9

Rétablir une visite médicale scolaire annuelle obligatoire

La médecine scolaire s'est effondrée : environ un médecin scolaire pour 12 000 élèves selon la Cour des comptes, et des visites obligatoires réalisées dans une minorité de cas. Chaque élève bénéficiera d'une visite médicale annuelle obligatoire, adossée à un plan de recrutement de médecins et d'infirmiers scolaires : dépistage (vue, audition, langage, surpoids), prévention des addictions et repérage précoce de la souffrance psychique, en cohérence avec la priorité donnée à la santé mentale.

PROPOSITION

10

Rendre aux femmes leur place dans les manuels scolaires

Seuls 10 à 15 % des personnages historiques des manuels sont des femmes, en décalage complet avec l'état de la recherche : cette invisibilisation nourrit l'idée fausse d'une infériorité naturelle, au moment où les discours masculinistes progressent. Réviser les manuels en conséquence : un label certifiant la juste représentation des femmes (textes et images) conditionnera leur achat sur fonds publics par les collectivités ; une banque publique d'images et de sources primaires sur les femmes sera mise à la disposition des éditeurs ; le Haut Conseil à l'égalité publiera un baromètre annuel des manuels pour éclairer les choix des équipes enseignantes.

PROPOSITION

11

Faire de l'éducation artistique et culturelle un pilier de l'École

L'éducation artistique et culturelle ne sera plus un complément mais un pilier : un plan national « Orchestres, chorales et théâtre » garantira que chaque enfant pratique un art collectif au moins une fois dans sa scolarité, en partenariat avec une structure culturelle ; un « quart d'heure des arts » quotidien, sur le modèle du quart d'heure lecture, familiarisera tous les élèves avec les œuvres (musique, poésie, photographie, cinéma) ; 10 000 artistes associés seront accueillis durablement dans les établissements en cinq ans, remplaçant l'intervention ponctuelle par une véritable présence artistique. Son financement s'appuiera notamment sur le redéploiement de la part collective du pass Culture, recentrée sur cette présence durable.

I.3

Jeunesse, formation et engagement

PROPOSITIONS 12 À 15

PROPOSITION

12

Instaurer un capital de départ de 20 000 € pour tous les jeunes à 18 ans

Attribuer à chaque jeune citoyen, à sa majorité, un capital de départ de 20 000 €, financé par la suppression du revenu de solidarité active avant 35 ans et par une contribution de solidarité entre générations (quote-part sur les successions). Cette contribution est assise sur chaque part nette reçue, et non sur l'actif successoral : nulle jusqu'à 50 000 €, elle s'élève à 1 % jusqu'à 100 000 €, à 4 % jusqu'à 500 000 € et à 8 % au-delà. Elle ne bénéficie pas de l'abattement de 100 000 € par enfant, qui demeure inchangé pour les droits de succession eux-mêmes, et ne s'applique qu'aux transmissions en ligne directe ; elle se distingue de la réévaluation des très grosses successions (proposition n° 117), qui relève, elle, de l'impôt de droit commun. Chacun la paie une fois en héritant, chacun la reçoit une fois à dix-huit ans. Le dispositif sera géré par les établissements bancaires et garanti par l'État ; le capital sera débloqué en intégralité ou par tranches entre 18 et 24 ans, sous condition que le jeune citoyen soit en emploi, en formation, ou qu'il présente un projet de formation, d'entreprise ou d'association. Il fera l'objet d'une évaluation indépendante au terme de cinq ans, portant sur le recours, l'usage des fonds et le rendement de la contribution.

PROPOSITION

13

Démocratiser l'enseignement supérieur et réussir le premier cycle

Notre enseignement supérieur consacre 17 260 € par an à un élève de classe préparatoire et 11 190 € à un étudiant d'université : ceux qui auraient le plus besoin d'encadrement en reçoivent le moins. Trois chantiers. Démocratiser l'accès : développer les classes préparatoires dans les lycées défavorisés ou éloignés des grandes métropoles, généraliser les parcours d'accompagnement, et fixer à chaque grande école un objectif public et vérifiable de diversité sociale et territoriale de son recrutement. Réduire l'écart de moyens entre filières : rapprocher la dépense par étudiant à l'université de celle des filières sélectives, en priorité sur le premier cycle où se concentrent l'échec et le décrochage — encadrement renforcé en licence, enseignants référents, remise à niveau intégrée au cursus plutôt que réservée aux redoublants. Rendre l'orientation lisible : information sur les débouchés réels et les taux d'insertion avant les vœux, transparence des critères d'examen des candidatures, droit à la réorientation en cours d'année. S'y ajoutent les conditions matérielles sans lesquelles rien ne tient : logement étudiant, restauration à tarif social, santé et accompagnement psychologique.

PROPOSITION

14

Développer l'apprentissage et accompagner l'insertion professionnelle des jeunes

Poursuivre le développement de l'apprentissage en stabilisant son financement et en le recentrant sur les niveaux où il change vraiment la donne, tout en garantissant un accompagnement de chaque jeune vers l'emploi : repérage des « invisibles », ni en emploi, ni en études, ni en formation ; montée en puissance des missions locales ; mentorat généralisé ; et solution d'activité — emploi, formation, service civique — proposée à chaque jeune de moins de 25 ans sans solution depuis plus de quatre mois.

PROPOSITION

15

Refonder le Service national universel (SNU)

La Journée défense et citoyenneté (JDC) ne laisse aucune empreinte et le Service national universel (SNU), dans sa formule de courts séjours facultatifs, n'a pas trouvé son format. Refonder le SNU en remplacement de la JDC : un service universel de deux mois, accompli durant l'été de l'année des 17 ans, au service d'une mission d'intérêt général — défense, sécurité civile, environnement, solidarité, patrimoine, mémoire. Une classe d'âge entière au même moment : c'est la condition du brassage, et la seule manière de ne pénaliser ni les études ni l'entrée dans l'emploi. Réalisé en hébergement collectif et hors du territoire d'origine, il réunira dans chaque promotion des jeunes de tous milieux et de tous territoires : le brassage social et culturel d'une génération fait tout l'intérêt du dispositif, ce qui exclut toute formule dispersée ou en journées isolées. L'encadrement sera assuré par les réserves militaire et citoyenne (armée, police, gendarmerie, sapeurs-pompiers...). Une indemnité forfaitaire et la valorisation des compétences acquises, dans les cursus comme dans la formation professionnelle, en garantiront l'attractivité, pour un coût maîtrisé par la durée courte et l'encadrement mutualisé. À l'issue, chacun sera incité à prolonger son engagement dans les dispositifs existants : le Service national civique (l'actuel Service civique) ou le Service national militaire (volontariats et réserves des armées).

ENGAGEMENT

« Deux mois l'été de ses 17 ans : un vrai service national universel. »



La République protectrice, garante des besoins essentiels

Santé, logement, retraites, solidarités, sécurité, justice : la République protectrice garantit à chacun, partout et à tout âge, les protections essentielles — et protège la Nation elle-même.

10 000

policiers et gendarmes en 5 ans

60 %

du niveau de vie médian garanti
aux plus modestes

25 %

de logements sociaux

II.1

Santé et accès aux soins

PROPOSITIONS 16 À 22

PROPOSITION

16

Garantir l'accès aux soins à moins de 15 mn sur l'ensemble du territoire

Créer des centres de santé pluridisciplinaires publics dans toutes les zones sous-médicalisées, financer la formation de médecins en échange d'un engagement d'installation en territoire déficitaire. L'objectif est chiffrable et opposable : un service de soins accessible en moins de quinze minutes depuis tout point du territoire national. L'accès financier aux soins sera garanti par un encadrement renforcé des dépassements d'honoraires : plafonds réellement contraignants pour les contrats d'accès aux soins, limitation stricte dans les zones sous-dotées et pour les actes sans alternative au tarif opposable, transparence des tarifs avant tout rendez-vous et sanctions en cas d'abus.

SANTÉ

« Un médecin ou un service de soin à moins de quinze minutes de chez soi, partout sur le territoire. »

PROPOSITION

17

Imposer un délai de service public aux jeunes médecins

Imposer une première installation de trois ans dans les déserts médicaux pour les jeunes médecins en contrepartie d'une rémunération du premier cycle et de l'externat. Le choix du lieu d'exercice restera libre parmi les zones sous-dotées, avec un accompagnement à l'installation : logement, locaux, exercice coordonné avec les centres de santé du territoire.

PROPOSITION

18**Revaloriser les métiers du soin**

Infirmières et infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, puéricultrices, manipulateurs en électroradiologie, orthophonistes, psychologues, techniciens de laboratoire, agents des services hospitaliers, médecins hospitaliers, personnels de la protection maternelle et infantile et de la santé scolaire : l'ensemble des métiers publics du soin et de la prévention bénéficiera d'un plan de revalorisation salariale. Celui-ci sera financé par la maîtrise médicalisée des dépenses, c'est-à-dire par la révision de la tarification des actes dont la rentabilité excède durablement les coûts — radiologie, biologie, audioprothèse —, par la lutte contre la surprescription de médicaments et de transports sanitaires et par la prévention des arrêts de travail que provoquent des conditions d'exercice dégradées : environ deux milliards d'euros par an, dégagés sans réduire l'offre de soins. Revaloriser ces métiers n'est pas une dépense de confort. C'est la condition pour que la France cesse de former des soignants qui quittent le soin.

PROPOSITION

19**Débureaucratiser le système de santé pour rendre du temps au soin**

La bureaucratie hospitalière n'est pas un défaut d'organisation parmi d'autres : c'est du temps de soin confisqué. Le service redeviendra l'unité de base de l'hôpital, avec un chef de service reconnu, doté de moyens propres et d'une délégation de gestion effective, exerçant en binôme avec le cadre de santé — car on ne soigne bien que là où les décisions se prennent au plus près des malades. Les procédures de commande publique seront allégées et les remontées d'indicateurs redondantes supprimées au profit d'un guichet unique de saisie, afin qu'une même information ne soit plus jamais demandée deux fois. Les agences régionales de santé, elles, seront recentrées sur la stratégie, la sécurité sanitaire et la contractualisation : leurs moyens et leur pouvoir de décision reviendront aux délégations départementales, qui rassemblent aujourd'hui moins de la moitié des effectifs pour une autonomie de décision minime, et les élus locaux seront associés à leur gouvernance. Enfin, toute norme nouvelle imposée aux établissements s'accompagnera de la suppression d'une norme existante. Cet effort s'inscrit dans la revue des agences et opérateurs de l'État (proposition n°102), sans double emploi avec elle.

PROPOSITION

20**Faire de la santé mentale une priorité de santé publique**

La psychiatrie est le parent pauvre du système de soins : délais d'attente dans les centres médico-psychologiques (CMP), pédopsychiatrie sinistrée, soignants épuisés. Renforcer les CMP et la pédopsychiatrie, créer des lits de répit, et structurer des parcours coordonnés de santé mentale et de gériatrie (prévention, repérage, suivi à domicile), en lien avec les centres de santé pluridisciplinaires de la proposition n°16.

PROPOSITION

21**Garantir l'effectivité du droit de mourir dans la dignité**

La loi consacrant le droit de mourir dans la dignité ayant été adoptée, en garantir l'application effective : publication rapide de l'ensemble des décrets d'application, moyens dédiés aux équipes soignantes et aux soins palliatifs sur tout le territoire, accompagnement des professionnels de santé, et évaluation régulière de la loi devant le Parlement.

PROPOSITION

22**Faire de l'activité physique et du sport pour tous une politique de santé publique**

Étendre la politique sportive au-delà du sport de compétition, vers le sport-pratique et le sport-santé : soutien à la pratique amateur et aux clubs de proximité ; renforcement de l'encadrement des jeunes et du contrôle d'honorabilité des encadrants ; égalité réelle entre les filles et les garçons dans l'accès aux équipements et aux disciplines ; vigilance résolue contre les dérives communautaristes et la radicalisation dans le sport ; généralisation de l'activité physique quotidienne à l'école et développement du sport-santé sur ordonnance, en lien avec les maisons sport-santé.

II.2**Logement**

PROPOSITIONS 23 À 27

PROPOSITION

23**Relancer la construction de logements en zone tendue**

Prime de 10 000 € pour les logements produits (par redéploiement du fonds friche), permis de construire accéléré de 3 mois (avec un délai de recours ramené à 2 mois) et bonus de constructibilité de 25 % au-dessus de la norme PLU. La relance ciblera en priorité la surélévation de l'existant, l'utilisation des friches et la transformation des locaux tertiaires.

LOGEMENT

« 10 000 € de prime par logement produit, permis de construire en trois mois, bonus de constructibilité de 25 %. »

PROPOSITION

24

Créer un statut de résident pour l'accès au logement en zones tendues et touristiques

Alors que 800 000 logements sont retirés du parc permanent au profit du tourisme, et que certaines communes comptent 80 % de résidences secondaires, il convient de créer un statut de résident pour les personnes disposant d'un contrat de travail depuis au moins un an dans une commune. Ce statut donnera une priorité d'accès au logement social et un droit de priorité sur les ventes de logements pour l'acquisition du logement principal.

PROPOSITION

25

Garantir le logement des agents publics essentiels

Les logements de fonction n'existent aujourd'hui que pour quelques corps, au cas par cas et par stricte nécessité de service. Créer un véritable parc dédié de logements accessibles aux agents publics exerçant des missions essentielles (sécurité, justice, santé, éducation) dans les zones où les prix immobiliers rendent leur installation impossible.

PROPOSITION

26

Soutenir le développement du logement abordable dans les territoires tendus

Imposer aux communes de plus de 5 000 habitants en zone tendue au moins 25 % de logements sociaux dans toute nouvelle opération de construction collective. Mobiliser en complément le bail réel solidaire et les organismes de foncier solidaire, qui dissocient le foncier du bâti, pour produire une offre durablement abordable, en accession comme en location.

PROPOSITION

27**Restaurer la loi Pinel**

La construction de logements neufs passe notamment par les incitations à l'investissement immobilier et sa mise en location. Le dispositif Pinel y répondait en partie ; il doit être reconduit, mais reconstruit. La Cour des comptes, dans son rapport de septembre 2024, en a établi le coût — environ 7,3 milliards d'euros entre 2014 et 2023 — et les limites : un bénéfice concentré sur les investisseurs les plus aisés, un effet incertain sur la construction, une dépendance installée chez les promoteurs. Ces enseignements seront intégrés à la construction du nouveau dispositif : ciblage sur les seules zones réellement tendues, contrepartie sociale exigée sur les loyers et les plafonds de ressources, avantage plafonné. Il sera borné dans le temps, évalué par un organisme indépendant avant tout renouvellement, et s'éteindra de plein droit à défaut d'évaluation concluante.

II.3

Retraites et solidarités

PROPOSITIONS 28 À 33

PROPOSITION

28

Mettre en place un système de retraite par répartition à la carte, intégrant la pénibilité

Sortir du paramétrique par une réforme systémique. L'unité de compte devient l'euro cotisé : le trimestre disparaît, chaque euro cotisé alimente un compte notionnel individuel, sans seuil ni plafond. La retraite devient réellement à la carte : la liquidation est de droit dès que les droits acquis atteignent un niveau de référence fixé par la loi, et au plus tard à partir d'un âge de garantie où elle ne peut plus être refusée ; le capital se convertit en pension par un coefficient lié à l'âge de départ, sans décote, sans surcote et sans âge pivot. La pénibilité, rétablie au complet au compte professionnel de prévention, majore les euros cotisés à proportion de la durée et de l'intensité de l'exposition : les carrières les plus usantes atteignent plus tôt le niveau ouvrant droit à liquidation, sans condition d'âge. L'incapacité de travail ou le risque grave pour la santé, constatés par un comité médical indépendant, ouvrent une liquidation immédiate sans réduction ; et si l'employeur n'a pas déclaré l'exposition, la preuve n'incombe pas à l'assuré. Travailler au-delà reste libre et ouvre toujours des droits, à rendement dégressif mais jamais nul. Contributif et solidarité sont retracés dans deux compartiments distincts — cotisations d'un côté, impôt de l'autre —, chaque dispositif de solidarité recevant sa ligne budgétaire et un vote annuel. Le pilotage est explicite : un tableau de bord public — espérance de vie et ses écarts par catégorie sociale et par sexe, natalité, emploi par âge, masse salariale, productivité, solde — nourrit une clause de revoyure triennale où le Parlement arbitre le partage de l'effort, dans des bornes fixées par une loi-cadre. Aucun frein automatique : la décision reste politique. Le régime unifié couvre le régime général, la fonction publique et les régimes spéciaux, en convergence lissée sur une génération, point d'indice revalorisé et primes progressivement intégrées à l'assiette cotisée ; il absorbe l'Agirc-Arrco, dont les réserves et la gestion paritaire sont préservées. Une négociation nationale avec les partenaires sociaux, sur mandat public et dans un délai borné, précédera la loi-cadre : le paritarisme prépare, la loi décide. La transition sera longue, garantira intégralement les droits acquis et entrera en vigueur par génération.

PROPOSITION

29

Reconnaître le temps donné aux autres comme du temps cotisé

Les périodes consacrées à l'éducation d'un enfant en situation de parent isolé, à l'accompagnement d'un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap, ou à une responsabilité bénévole durable au sein d'une association d'intérêt général ouvrent droit, pour chaque mois d'engagement reconnu, à un forfait d'euros réputés cotisés porté au compte de l'intéressé. Ce forfait est assis sur une fraction du salaire minimum et suit ses revalorisations ; son montant et son plafond cumulé sont fixés par la loi et réexaminés à chaque revoyure triennale. Ces euros relèvent du compartiment de solidarité : ils sont pris en charge par l'impôt, portés au compte au même titre que les euros cotisés, et se cumulent avec les dispositifs existants sans s'y substituer. Le bénévolat associatif n'y ouvre droit qu'au-delà d'un seuil d'engagement effectif, contrôlé par l'organisme d'affiliation. Chacun peut être amené, de gré ou par la dureté de la vie, à s'engager plus que les autres pour autrui : ces responsabilités soulagent la dépense publique et assurent la cohésion ; elles doivent ouvrir des droits.

PROPOSITION

30

Créer une société pour financer le reste à charge EHPAD

Le reste à charge en EHPAD est estimé à 2 100-2 300 € par mois en 2026, pour des pensions nettes moyennes de 1 666 €. Nous proposons la création de la Société de financement de l'autonomie par l'usufruit (SFAU), société à mission à capital mixte (caisses de retraite, mutuelles, épargne réglementée), garantie par l'État. Le mécanisme repose sur le transfert volontaire de l'usufruit du logement de la personne âgée propriétaire et sa mise en location pour financer le reste à charge en EHPAD. Il ne s'agit en rien d'une récupération sur succession, que le présent projet supprime par ailleurs : le dispositif est contractuel, librement consenti, et encadré par des garanties opposables — information préalable complète, droit de rétractation, valorisation du bien contrôlée par un tiers indépendant, protection du conjoint survivant et maintien dans les lieux. Il constitue un instrument parmi d'autres, et non la réponse principale : il s'inscrit dans une réforme d'ensemble du financement de l'autonomie.

AUTONOMIE

« Le reste à charge en EHPAD dépasse la pension moyenne : c'est le premier scandale du grand âge. »

PROPOSITION

31

Créer l'allocation sociale unifiée et personnalisée (ASUP)

Fusionner en une allocation unique les principaux minima sociaux et aides sous condition de ressources : revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité, allocation de solidarité spécifique (ASS), aides personnelles au logement (APL, ALS, ALF) et allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Versée à la source, calculée sur les ressources contemporaines connues de l'administration et attribuée automatiquement, l'ASUP mettra fin au non-recours qui prive de leurs droits plus d'un tiers des ayants droit du RSA. Personnalisée selon la composition et la situation du foyer, dégressive avec les revenus d'activité afin que le travail paie toujours, elle constituera le filet de sécurité de la protection sociale. Pour les personnes de 65 ans et plus, ainsi que pour les bénéficiaires d'une pension d'invalidité, dont aucun revenu d'activité n'est attendu, elle garantira un niveau de ressources équivalent à 60 % du niveau de vie médian — le seuil de pauvreté monétaire — une fois prise en compte la charge de logement du foyer ; ce volet n'est pas dégressif. Pour les autres bénéficiaires, la garantie est fixée à 40 % du niveau de vie médian, avec une valeur de référence égale à 60 % du SMIC net qui en assure la revalorisation. La composante logement est ouverte dès 18 ans, comme le sont aujourd'hui les aides personnelles au logement ; la composante de revenu s'ouvre à 35 ans, le capital minimum garanti pour les jeunes (proposition n° 12) prenant le relais avant cet âge, autour d'un projet plutôt que d'une allocation. La composante logement varie selon la situation effective du foyer : locataire, dans la limite de plafonds de loyer et de surface par zone ; propriétaire, selon qu'il supporte ou non une charge d'emprunt, ses charges de propriété étant prises en compte ; ou hébergé à titre gratuit. La récupération sur succession applicable à l'ancienne allocation de solidarité aux personnes âgées est supprimée : la prise en compte de la situation de logement en tient lieu. Aucun allocataire de 35 ans et plus ne pourra voir ses droits réduits par rapport à la situation antérieure. Demeureront distinctes, d'une part, les prestations compensant un besoin spécifique (AAH, AEEH, APA, ASH, AJPP), d'autre part, les prestations familiales (allocations familiales, PAJE, complément familial, ARS, ASF), qui relèvent de la politique de soutien à l'enfance et non de la garantie d'un revenu minimum ; le minimum contributif demeure quant à lui dans le système de retraite et n'entre pas dans le périmètre de l'ASUP.

PROPOSITION

32

Faire du handicap une politique transversale de la République

Vingt ans après, la loi handicap de 2005 reste très largement inappliquée : son application intégrale devient une priorité transversale, intégrée à toutes les politiques publiques (urbanisme, éducation, logement, transports). École inclusive : formation obligatoire au handicap des enseignants, des personnels et des AESH, appui systématique des professionnels du médico-social, accueil de droit – et non au cas par cas – en périscolaire, cantine et centre de loisirs. Accessibilité : mises aux normes accélérées des transports, des espaces publics et des cabinets médicaux, exemplarité des bâtiments publics. Structures : un institut d'éducation motrice par département, transition enfant-adulte repensée, accueil de jour et habitats partagés développés pour rompre l'isolement de ceux qui vivent à domicile. Aidants : statut pour ceux qui ne peuvent exercer d'activité, prestation de compensation simplifiée, aide au répit rendue réellement opérationnelle, développement du relayage à domicile (« baluchonnage »). Travail : passerelles renforcées entre ESAT et milieu ordinaire.

PROPOSITION

33

Faire du retour à l'emploi le premier pilier de la solidarité

Faire du retour à l'emploi et de l'insertion une priorité des solidarités : accompagnement renforcé et personnalisé des demandeurs d'emploi de longue durée ; développement de l'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées ; poursuite des expérimentations territoriales ; et articulation systématique de l'ASUP avec la reprise d'activité, afin que le travail paie toujours.

II.4

Sécurité et défense

PROPOSITIONS 34 À 39

PROPOSITION

34

Faire de la police du quotidien une priorité

Recruter 10 000 policiers et gendarmes sur cinq ans, uniquement dédiés à l'îlotage, c'est-à-dire à une présence permanente et visible auprès des citoyens, pour un coût à terme de 600 millions d'euros (soit l'équivalent de la dépense publique annuelle en matière de télésurveillance).

SÉCURITÉ

« 10 000 policiers et gendarmes recrutés sur cinq ans, dédiés exclusivement à l'ilotage. »

PROPOSITION

35

Développer une application publique d'alerte géolocalisée des forces de l'ordre

Piloter, au sein de la police nationale, une application permettant d'alerter les forces de l'ordre sur une agression ou une tentative d'agression, notamment à caractère sexuel. Cette application permettrait de géolocaliser la victime mais aussi d'ouvrir les fonctions micro et caméra du téléphone afin de signaler à l'agresseur que les forces de l'ordre sont prévenues et de capter des preuves.

PROPOSITION

36

Renforcer les services d'enquête, de recherche et d'investigation

La réponse pénale commence par l'enquête. Alors que la filière investigation traverse une crise d'attractivité et que les taux d'élucidation demeurent faibles pour la délinquance du quotidien (cambriolages, vols, escroqueries), il convient de renforcer les effectifs et les moyens de la police judiciaire et des unités de recherches de la gendarmerie, de revaloriser la fonction d'officier de police judiciaire et d'investir dans la police technique et scientifique ainsi que dans la lutte contre la cybercriminalité. Objectif : que chaque plainte donne lieu à des investigations effectives et que les taux d'élucidation progressent durablement.

PROPOSITION

37

Déployer une stratégie nationale et européenne contre le narcotrafic

Le narcotrafic tue, corrompt et recrute nos enfants : avec plus de 500 morts et blessés par an en France, ce fléau criminel s'ajoute à celui de la santé publique. La réponse sera globale, et portée à toutes les échelles. Soigner : là où les conditions s'y prêtent et avec l'accord des collectivités, des haltes « soins addictions » (les salles de consommation à moindre risque, dites « salles de shoot ») adossées aux hôpitaux réduiront les overdoses et les nuisances, et ramèneront les usagers vers le soin — leurs évaluations sanitaires sont favorables. Reconquérir : des brigades spécialisées de terrain seront implantées durablement dans les quartiers gangrenés, conjuguant présence quotidienne, renseignement et investigations de long terme, en appui des collectifs d'habitants, des bailleurs et des communes, pour faire reculer les points de deal et rendre l'espace public à ses habitants. Prévenir : un plan national associant l'Éducation nationale, l'éducation populaire, les clubs sportifs et les forces de sécurité déconstruira l'économie criminelle, ses mécanismes d'emprise et la responsabilité des consommateurs qui la financent. Coopérer, enfin : ce phénomène mondial ne peut être endigué par les seules mesures locales, et la France portera la création d'une brigade européenne chargée du renseignement et des actions de police contre le narcotrafic.

PROPOSITION

38

Poursuivre l'effort de défense et le porter à 3 % du PIB

Prolonger la trajectoire de la loi de programmation militaire actualisée et porter les dépenses militaires à 3 % du PIB, conformément aux engagements pris par la France au sommet de l'OTAN de La Haye (2025), en pérennisant l'exclusion de cet effort du calcul des règles européennes de déficit au-delà de la clause dérogatoire temporaire activée en 2025. Les priorités porteront, d'une part, sur les capacités (munitions, projectiles, pièces de rechange), d'autre part, sur le renouvellement des équipements, des véhicules, des aéronefs et des bâtiments, dont le porte-avions de nouvelle génération (PANG). Cet effort couvrira l'ensemble des milieux : airs, eaux, terre, spatial et cyber.

PROPOSITION

39**Préparer la Nation aux conflits de haute intensité**

Notre armée, technologique mais compacte, n'est pas calibrée pour un conflit long : il faut lui donner de la masse et au pays de la résilience. Adosser à l'excellence technologique une masse rustique et standardisée (munitions téléopérées, drones et robots à bas coût, achats sur étagère pour les matériels non stratégiques) ; constituer des stocks stratégiques et financer des lignes de production dormantes activables en quelques jours, dans une véritable économie de guerre planifiée ; bâtir des brigades territoriales de réserve entraînées quarante jours par an, avec des incitations contraignantes pour les employeurs (crédit d'impôt, congés sanctuarisés, carrières protégées) ; créer des écoles techniques militaires d'État gratuites, formant aux métiers en tension contre cinq à sept ans d'engagement — l'armée redevenant un ascenseur républicain ; pré-intégrer la logistique civile aux plans de mobilisation. Le Parlement débattre et votera chaque année de l'adéquation entre les menaces et les moyens.

II.5

Justice et protection des personnes

PROPOSITIONS 40 À 45

PROPOSITION

40**Renforcer la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTIphobies**

Doter le Défenseur des droits de pouvoirs d'enquête renforcés et créer un délit de discrimination systémique pour les personnes morales. Ces dispositifs s'appliqueront à l'ensemble des discriminations, en particulier le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTIphobies.

PROPOSITION

41**Créer une peine complémentaire d'indignité civique pour les crimes les plus odieux**

Pour les auteurs de terrorisme, de crimes sexuels sur mineurs, de crimes contre l'humanité : privation permanente du droit de vote et d'éligibilité ; interdiction d'exercer toute fonction publique ; interdiction perpétuelle de contact avec des mineurs pour les pédocriminels ; inscription dans un registre national pendant vingt ans.

PROPOSITION

42

Faire de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales une politique de plein exercice

Combattre les violences au sein du couple et de la famille : protection judiciaire immédiate, avec l'ordonnance provisoire de vingt-quatre heures créée en 2024 rendue effective sur tout le territoire et le délai de six jours de l'ordonnance de protection réellement tenu ; bracelets anti-rapprochement et téléphones grave danger généralisés ; renforcement des pôles spécialisés créés dans chaque tribunal en 2024 ; un intervenant social dans chaque commissariat et groupement de gendarmerie, par la généralisation d'un dispositif qui compte à peine plus de 400 postes au financement précaire ; places d'hébergement dédiées en nombre suffisant ; aide universelle d'urgence revalorisée ; formation obligatoire de tous les policiers, gendarmes et magistrats au recueil de la parole des victimes. Les enfants exposés seront systématiquement reconnus comme co-victimes, avec suivi psychologique et retrait facilité de l'autorité parentale de l'auteur ; des brigades de prévention et de réaction rapide contre les maltraitances réuniront tous les acteurs du secteur.

PROPOSITION

43

Désengorger les tribunaux par l'intelligence artificielle pour les actes non contestés

Confier à l'IA le traitement des actes formellement conformes et non contestés (divorces à l'amiable, injonctions de payer, successions non contentieuses), les magistrats n'intervenant que sur demande explicite ou anomalie détectée. Le droit au juge humain est garanti en quinze jours. Placer cette IA judiciaire sous audit et sous contrôle permanent du Conseil supérieur de la magistrature.

JUSTICE

« Le droit au juge humain est garanti en quinze jours pour tout acte traité par l'IA. »

PROPOSITION

44

Adopter un plan pluriannuel pour la justice

La France consacre à sa justice l'un des plus faibles budgets par habitant d'Europe occidentale et les délais de jugement s'allongent. Augmenter le budget de la justice de 50 % sur cinq ans, recruter 10 000 agents (magistrats, greffiers, personnels d'insertion et de probation), étendre les pages d'audience et poursuivre la numérisation des procédures, avec un objectif clair : diviser par deux les délais de jugement des contentieux du quotidien.

PROPOSITION

45

Lancer un plan pénitentiaire républicain

Avec près de 90 000 détenus pour un peu plus de 63 000 places opérationnelles et une densité de 175 % dans les maisons d'arrêt, la surpopulation carcérale bat des records et place la France parmi les plus mauvais élèves d'Europe. Mener à terme le programme immobilier pénitentiaire en le portant au niveau des besoins, garantir des conditions de détention dignes et tendre vers l'encellulement individuel, revaloriser les métiers pénitentiaires, développer résolument les peines alternatives à l'incarcération ainsi que la formation, le travail en détention et l'accompagnement à la sortie : la prison doit préparer la réinsertion pour faire reculer la récidive.

II.6

Immigration et asile

PROPOSITIONS 46 À 49

PROPOSITION

46

Conditionner les aides internationales au développement à la réadmission des OQTF

Subordonner une part significative des aides publiques au développement versées aux États dont des ressortissants font l'objet d'OQTF non exécutées, à leur coopération effective dans les procédures de réadmission.

PROPOSITION

47

Donner compétence aux partenaires sociaux pour déterminer l'immigration économique annuelle

Si l'immigration est nécessaire, elle doit répondre aux besoins économiques du pays. Les partenaires sociaux détermineront chaque année les secteurs et les emplois ouvrant droit à un visa d'entrée pour travailler l'année N+1.

PROPOSITION

48

Procéder à une vague de régularisation des salariés sans papiers

Le nombre de salariés issus de l'immigration clandestine est estimé entre 180 000 et 400 000 personnes. Dès lors qu'un immigré clandestin attestera de plus de six mois dans l'emploi, il pourra se voir accorder un visa de travail.

IMMIGRATION

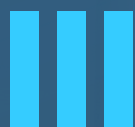
« Un visa de travail accordé aux salariés sans papiers attestant de plus de six mois dans l'emploi. »

PROPOSITION

49

Assumer une politique d’asile européenne implacable avec les passeurs

L’asile n’est pas l’immigration : il relève du droit et de l’honneur républicain, quand l’immigration économique relève du choix souverain de la Nation (propositions n° 45 à 47). La France portera une politique d’asile pleinement européenne : répartition équitable des demandeurs entre les États membres, par la réforme du règlement de Dublin ; accueil digne et traitement rapide des demandes ; création d’un statut européen de réfugié climatique ; et guerre aux trafiquants d’êtres humains, avec une police de l’immigration européenne dotée de véritables pouvoirs d’enquête au sein d’Europol, appuyée par Frontex aux frontières extérieures, chargée de démanteler les réseaux de passeurs. Protéger ceux qui fuient la persécution, choisir ceux qui viennent travailler : les deux registres ne se contredisent pas, ils se répondent.



La République stratège, souveraine, prospère et écologique

Produire, innover, décarboner, bouger et nourrir : la République stratège prépare l'avenir en assurant nos souverainetés industrielle, numérique, énergétique, écologique et alimentaire.

1 % PIB

d'investissement dans la recherche
fondamentale

10 Md€

de niches fiscales fossiles
supprimées par an

20 Md€

d'investissement dans des RER
métropolitains

III.1

Filières stratégiques et souveraineté industrielle

PROPOSITIONS 50 À 55

PROPOSITION

50

Adopter une loi de programmation industrielle quinquennale

Doter la France d'une stratégie industrielle de long terme, inscrite dans une loi de programmation à cinq, dix et vingt ans, révisée tous les cinq ans, sur le modèle de la programmation énergie-climat. Elle fixera les priorités de filières, les objectifs de production et les moyens de l'État-stratège, en consolidant les pôles de compétitivité orientés vers les technologies vertes et le volet territorial des « Territoires d'industrie ».

PROGRAMMATION

« Une loi de programmation industrielle tous les cinq ans, pour ancrer la réindustrialisation dans la durée. »

PROPOSITION

51

Accélérer réellement les implantations industrielles

Les lois « industrie verte » de 2023 et de simplification de la vie économique de 2026 ont engagé la réduction des délais d'implantation et la qualification de projets d'intérêt national majeur. Il convient d'aller au bout de cette démarche : rendre opposables les délais d'instruction des autorisations (permis de construire, ICPE, autorisation environnementale), porter l'offre de foncier industriel pré-aménagé et dépollué au-delà des cinquante sites « clés en main » de France 2030, et garantir aux sites les plus vertueux l'accès à l'électricité et à l'eau, notamment par des réseaux d'eau industrielle utilisant l'eau non potable. Pour les industries électro-intensives, l'après-ARENH (versement nucléaire universel, contrats de long terme avec EDF) devra garantir un prix de l'électricité compétitif et prévisible, y compris pour les ETI qui n'accèdent pas aujourd'hui aux contrats réservés aux plus grands consommateurs.

PROPOSITION

52**Former et reconvertir aux métiers de l'industrie**

La réindustrialisation se heurte déjà à la pénurie de compétences. L'acculturation au monde industriel sera intégrée aux programmes scolaires dès le collège ; les filières de formation initiale et continue aux métiers de l'industrie verte, du CAP au bac +8, seront consolidées en lien étroit avec les régions et les filières professionnelles ; le dispositif Transco de transitions collectives sera réactivé pour accompagner les reconversions industrielles.

PROPOSITION

53**Soumettre les fusions-acquisitions industrielles à autorisation renforcée**

Renforcer les critères d'autorisation dans les secteurs stratégiques (énergie, santé, alimentation, numérique, défense), en intégrant des critères d'emploi, de souveraineté et d'intérêt général.

PROPOSITION

54**Limiter la place des fonds financiers dans le capital des entreprises**

Plafonner la part du capital des entreprises de plus de 500 salariés détenue par des fonds de placement à court terme, afin de favoriser l'investissement productif de long terme. Encourager en parallèle l'actionnariat stable : généralisation des droits de vote doubles pour les détentions longues, dans l'esprit de la loi Florange, et transparence sur les positions courtes des fonds activistes.

PROPOSITION

55**Engager massivement la France dans l'économie bleue**

Faire de l'exploitation durable des ressources marines un axe prioritaire de la politique économique et industrielle nationale : modernisation des ports et des filières navales, développement d'une aquaculture durable et de la pêche artisanale, montée en puissance de la recherche océanographique, soutien à la marine marchande sous pavillon français et aux énergies marines, dans le respect strict des écosystèmes. Deuxième espace maritime mondial, la France a les moyens d'une véritable puissance bleue.

III.2

Recherche, IA et souveraineté numérique

PROPOSITIONS 56 À 61

PROPOSITION

56

Investir massivement dans la recherche fondamentale jusqu'à 1 % du PIB

Porter le budget de la recherche fondamentale à 1 % du PIB en dix ans, en priorité dans la santé, l'environnement et l'intelligence artificielle. La dépense publique de recherche fondamentale s'élève aujourd'hui en France à 0,7 % du PIB, soit exactement la moyenne de l'Union européenne, quand l'Allemagne atteint 1,0 % ; toutes recherches confondues, publiques et privées, l'effort français plafonne à 2,18 % du PIB, contre 3,13 % outre-Rhin et un objectif européen fixé à 3 % (Eurostat, 2024). Porter la recherche fondamentale à 1 % du PIB, c'est donc se donner les moyens allemands. Revaloriser les carrières scientifiques. Il n'y a pas d'innovation privée durable sans recherche publique forte.

PROPOSITION

57

Créer un fonds national d'inclusion numérique

Treize millions de Français demeurent éloignés du numérique alors que l'accès aux droits passe désormais par un écran. Le financement des conseillers numériques France Services sera sanctuarisé sur cinq ans, une filière des métiers de la médiation numérique sera créée dans la fonction publique territoriale, et des points d'accès aux droits numériques seront labellisés dans chaque bassin de vie. Un Fonds national d'inclusion numérique, doté de 500 millions à un milliard d'euros, sera financé notamment par le produit de la taxe sur les transactions algorithmiques de l'IA (proposition n° 59).

PROPOSITION

58

Encadrer l'intelligence artificielle par un cadre éthique républicain

Créer une haute autorité de l'IA chargée de certifier les algorithmes utilisés dans les décisions publiques et d'interdire les usages discriminatoires ou portant atteinte aux libertés fondamentales. L'école sera le premier pilier de ce cadre éthique : la certification Pix (ex-B2i/C2i, passée par tous les collégiens et lycéens) intégrera un volet consacré à l'esprit critique et aux usages de l'IA, et les enseignants y seront formés, afin de prévenir une fracture éducative face à l'intelligence artificielle.

LIBERTÉS NUMÉRIQUES

« Une haute autorité de l'IA pour certifier les algorithmes publics et interdire les usages discriminatoires. »

PROPOSITION

59

Protéger la création et le droit d'auteur face à l'intelligence artificielle

Les modèles d'intelligence artificielle générative ont été entraînés sur des millions d'œuvres protégées, sans autorisation ni rémunération, et produisent aujourd'hui des contenus qui concurrencent directement leurs auteurs. Le droit européen a posé les premières règles — la directive du 17 avril 2019 permet aux titulaires de droits de réserver l'usage de leurs œuvres pour la fouille de textes et de données, et le règlement européen sur l'intelligence artificielle du 13 juin 2024 oblige les fournisseurs de modèles à usage général à respecter cette réserve et à publier un résumé suffisamment détaillé des contenus utilisés pour l'entraînement — mais elles restent sans portée faute de contrôle. La France portera quatre exigences. La transparence effective : un résumé des données d'entraînement réellement vérifiable, contrôlé et sanctionné, sans quoi la réserve de droits n'est qu'une formalité. Le consentement et la rémunération : l'utilisation d'œuvres protégées pour entraîner un modèle commercial suppose une autorisation expresse et une rémunération des auteurs, négociée collectivement — la logique de l'opposition a posteriori est renversée au profit de l'accord préalable. La protection de la personne des artistes-interprètes : la voix, le visage et le style d'interprétation ne peuvent être reproduits par un système d'IA sans consentement écrit et rémunération, et les hypertrucages sont sanctionnés. L'identification, enfin : marquage obligatoire et lisible des contenus générés par IA, y compris dans les catalogues des plateformes, et confirmation qu'une production entièrement générée par une machine n'ouvre aucun droit d'auteur — celui-ci reste attaché à la création humaine. Le contrôle en est confié à la haute autorité de l'intelligence artificielle (proposition n° 57), en lien avec les sociétés de gestion collective.

PROPOSITION

60

Taxer la valeur ajoutée des transactions algorithmiques de l'IA

Toute entité économique produisant de la valeur ajoutée devra déclarer chaque année le nombre de décisions et de tâches confiées à un algorithme, sur le modèle de la taxe sur les transactions financières à haute fréquence. Une telle assiette suppose au préalable une obligation de transparence : la déclaration sera normalisée, auditable et contrôlable, et cette obligation entrera en vigueur avant la taxe elle-même, dont le barème ne sera arrêté qu'une fois l'assiette réellement mesurée. Le produit de cette taxe financera l'amortisseur social – soutien financier et formation pour reconversion professionnelle – des conséquences de l'intelligence artificielle sur l'emploi.

PROPOSITION

61

Élargir et relever la taxe sur les services numériques (GAFAM)

La taxe sur les services numériques, dite « taxe sur les GAFAM », rapporte environ 800 millions d'euros par an : sans commune mesure avec l'activité réelle des géants du numérique en France. Son assiette sera élargie et son taux relevé, afin de porter le rendement de l'ensemble de la fiscalité du numérique à 2 à 4 milliards d'euros par an, dans le respect des engagements internationaux de la France et sans attendre un accord multilatéral qui se dérobe depuis dix ans. Cette révision s'articulera avec la revue générale des niches fiscales (proposition n°108).

III.3

Sobriété et souveraineté énergétique

PROPOSITIONS 62 À 67

PROPOSITION

62

Assumer la sobriété énergétique comme politique publique à part entière

La France dépense 60 milliards d'euros par an pour importer des énergies fossiles ; la sobriété est un acte de souveraineté. Instaurer un bilan carbone obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés avec plan de réduction sur cinq ans ; interdire les nouvelles constructions chauffées aux fossiles dès 2028 ; supprimer progressivement les niches fiscales fossiles (10 milliards € par an) ; apposer un étiquetage carbone sur les produits de consommation courante.

SOBRIÉTÉ

« L'énergie la moins chère et la moins polluante reste celle que l'on ne consomme pas. »

PROPOSITION

63

Reconstituer la souveraineté nucléaire française de bout en bout

Diversifier les approvisionnements en uranium et engager des dépenses en recherche et développement pour de nouveaux combustibles moins polluants ; mettre en place un plan national de formation professionnelle pour renforcer la filière. Le PRG soutient également l'accélération des petits réacteurs modulaires comme levier industriel et territorial. Le programme de nouveau nucléaire sera confirmé à hauteur de six à huit EPR2 mis en service entre 2035 et 2050, et la durée d'exploitation des centrales existantes prolongée lorsque la sûreté le permet, sous le contrôle exigeant et indépendant de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

PROPOSITION

64

Développer massivement les énergies renouvelables

Accélérer le déploiement de toutes les filières renouvelables : préserver et optimiser l'hydroélectricité, premier des renouvelables français, et créer de nouveaux ouvrages là où c'est possible ; amplifier le solaire photovoltaïque en privilégiant les surfaces déjà artificialisées (ombrières de parkings, toitures résidentielles, commerciales, agricoles et industrielles, friches et délaissés, photovoltaïque flottant et intégré au bâti) ; déployer l'éolien terrestre, en veillant à son intégration paysagère, et l'éolien en mer, posé et flottant, à la mesure de la façade maritime de la France, dans l'Hexagone comme outre-mer ; expérimenter les énergies marines et les bioénergies. Simplifier les procédures d'autorisation, réduire les coûts et délais de raccordement au réseau, et favoriser les coopératives énergétiques citoyennes comme la production publique locale, les collectivités pouvant devenir productrices et distributrices d'énergie propre.

PROPOSITION

65**Investir dans les réseaux électriques et le stockage**

L'électrification des usages exige des réseaux renforcés et des capacités de stockage massives. Sécuriser le financement et accélérer la mise en œuvre des plans d'investissement de RTE et d'Enedis (près de 200 milliards d'euros d'ici 2040) pour des infrastructures plus intelligentes, mieux maillées et plus flexibles, en garantissant l'indépendance des gestionnaires de réseaux ; développer le stockage hydraulique par pompage-turbinage (STEP), les batteries à proximité des installations de production décarbonée, les réservoirs d'hydrogène et de chaleur dans les zones industrielles ; expérimenter à grande échelle le véhicule-to-grid, qui mobilise l'énergie stockée dans les batteries des véhicules électriques au bénéfice du réseau.

PROPOSITION

66**Développer l'hydrogène vert pour l'industrie et la mobilité lourde**

Faire de l'hydrogène décarboné le levier de décarbonation de l'industrie lourde et des transports qui ne peuvent être électrifiés, en amplifiant la stratégie nationale hydrogène révisée en 2025. Convertir les trains bi-mode électricité-diesel au bi-mode électricité-hydrogène, accompagner l'émergence de poids lourds et d'autocars à hydrogène avant 2030, et faire émerger des hubs territoriaux réunissant collectivités et industriels afin de regrouper les usages, de favoriser l'innovation et de générer des économies d'échelle.

PROPOSITION

67**Lancer un plan national de rénovation énergétique des logements par les territoires**

Pilotage régional d'un plan décennal de rénovation thermique des logements, avec guichets uniques de financement et tiers-financement pour les ménages modestes. Ce plan lie impératif climatique et justice sociale.

III.4

Transition écologique et action climatique

PROPOSITIONS 68 À 76

PROPOSITION

68**Mettre en place des plans écologiques territoriaux**

Plans écologiques territoriaux coconstruits en remplacement des plans nationaux centralisés, avec objectifs différenciés selon les caractéristiques de chaque territoire et mécanismes de contractualisation pluriannuels.

PROPOSITION

69

Préparer la France aux chocs climatiques

Adopter un grand plan national d'adaptation : préparation des écoles, des EHPAD et des villes aux canicules ; gestion sobre et partagée de la ressource en eau ; prévention des risques naturels (inondations, incendies, retrait-gonflement des argiles) ; maintien de l'assurabilité des territoires exposés ; renforcement des moyens de la sécurité civile. La France doit se préparer aux chocs climatiques qui viennent, et pas seulement chercher à les atténuer.

PROPOSITION

70

Protéger la biodiversité et les espaces naturels

Donner un contenu réel à la protection de la biodiversité : protection effective des aires dites protégées ; restauration des continuités écologiques et des sols vivants ; réduction des pressions sur les pollinisateurs ; lutte contre l'artificialisation des sols ; renforcement des moyens de la police de l'environnement.

PROPOSITION

71

Accélérer l'économie circulaire : réduire, réemployer, recycler

Réduire à la source, réemployer, recycler : renforcer l'écoconception et les filières de responsabilité élargie des producteurs ; développer massivement le réemploi et la réparation ; lutter contre le gaspillage et les dépôts sauvages ; faire de la commande publique un levier d'économie circulaire. Concrètement : généralisation de la consigne pour réemploi sur le verre ; objectifs contraignants d'incorporation de matières recyclées, filière par filière ; extension de l'indice de réparabilité en un indice de durabilité, assorti d'une TVA réduite sur la réparation ; fonds réemploi des filières pollueur-payeur intégralement versés aux structures de l'économie sociale et solidaire ; clauses de circularité obligatoires dans les marchés publics.

PROPOSITION

72

Interdire les polluants éternels et réduire de moitié l'usage des pesticides

Interdire à l'échelle européenne les polluants éternels (PFAS) hors usages essentiels, en prolongeant la loi française du 27 février 2025 et en soutenant la restriction générale en cours d'examen au titre du règlement REACH. Réinstaurer l'objectif européen de réduction de moitié de l'usage des pesticides d'ici 2030, abandonné avec le retrait du règlement SUR en 2024, en l'accompagnant de solutions pour les filières : biocontrôle, recherche variétale, conseil agronomique. Parmi ces solutions, le déploiement des cépages résistants — issus de croisements classiques, sans OGM — pourra être facilité, leur place dans les appellations restant de la compétence des interprofessions et de l'INAO, en concertation avec elles.

POLLUANTS

« Polluants éternels interdits, pesticides réduits de moitié : la santé environnementale devient une politique publique. »

PROPOSITION

73

Instaurer une taxe carbone progressive pour les entreprises polluantes

Mettre en place une contribution climat entreprises (pour celles non soumises au marché des quotas européens) proportionnelle aux émissions, dont le produit financera la transition écologique des PME et la reconversion professionnelle.

PROPOSITION

74

Surtaxer le luxe carboné

Surtaxer les modes de déplacement et de consommation écologiquement coûteux et relevant du luxe : yachts, jets privés, importations de denrées périssables non saisonnières. Cette surtaxe prendra la forme d'une accise, c'est-à-dire d'un droit spécifique assis sur le bien ou le service lui-même et non sur sa valeur. Il n'y a pas de transition acceptable si l'effort demandé au plus grand nombre épargne les consommations les plus ostentatoires et les plus émettrices.

PROPOSITION

75

Refonder la fiscalité comportementale en faveur de l'environnement et de la santé

Donner à la fiscalité comportementale la cohérence qui lui manque : malus automobile assis sur la masse et les émissions, taxe générale sur les activités polluantes relevée sur l'enfouissement et l'incinération, éco-contribution sur le plastique vierge et sur la fast-fashion, redevance sur les pesticides de synthèse, taxe sur le kérosène. S'y ajoutent les accises de santé publique : trajectoire pluriannuelle sur le tabac, indexation des accises sur l'alcool et les boissons sucrées, et contribution sur le stationnement d'entreprise non mutualisé. Le produit de ces prélèvements sera affecté à la transition écologique et à la prévention en santé.

PROPOSITION

76

Créer une contribution écologique sur la grande distribution

Taxe sur les supermarchés de plus de 2 500 m² proportionnelle à leur empreinte carbone, dont le produit financera les circuits alimentaires courts et la conversion bio des petites exploitations agricoles.

III.5

Mobilités propres et fret

PROPOSITIONS 77 À 80

PROPOSITION

77

Développer massivement les RER métropolitains

Le maillage ferroviaire et l'offre de transports doux en périphérie des métropoles sont un impératif pour l'environnement, la lutte contre le chômage et l'égalité des territoires. À compter de 2030, un investissement massif de 20 milliards d'euros sera débloqué, financé sur les 54 milliards de crédits déjà alloués au plan France 2030 et au PIA4 jusqu'en 2030.

PROPOSITION

78

Créer un crédit d'impôt pour l'achat de véhicules européens propres en zone rurale

L'enjeu de décarbonation des mobilités est aujourd'hui essentiel. Pourtant, nombre de Français n'ont d'autre choix que la voiture pour se déplacer et travailler. L'achat de véhicules non polluants doit donc être encouragé pour les habitants des territoires ruraux ou éloignés des transports en commun, via un crédit d'impôt de 2 000 à 3 500 euros, qui s'ajoutera au bonus écologique.

PROPOSITION

79

Financer les petites lignes ferroviaires par la taxe sur le kérosène

La desserte des territoires ruraux et isolés doit faire partie intégrante des politiques en faveur de l'environnement et de l'égalité entre les territoires. Cette question repose sur les régions, qui doivent donc disposer de moyens dédiés. La taxe sur le kérosène permettra d'allouer une recette dédiée au maintien et au renforcement de ces lignes, cohérente avec l'objectif d'équité.

PETITES LIGNES

« Les petites lignes ferroviaires financées par la taxe sur le kérosène : l'avion paie le train. »

PROPOSITION

80

Investir dans le fret ferroviaire et fluvial grâce à une redevance poids-lourds

Le transport de marchandises reste le parent pauvre des politiques de mobilité : la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire (2021) vise le doublement de la part modale d'ici 2030, sans que les moyens aient suivi. Lui donner enfin les moyens de ses ambitions : développer massivement les pôles multimodaux et les axes ferroviaires et fluviaux de fret, en s'appuyant sur les ports, afin de reporter la route vers le rail et le fleuve. Ce report sera financé par une redevance poids lourds à la tonne-kilomètre, sur le modèle suisse, dont le produit (environ 4 milliards d'euros par an) sera intégralement fléché, d'une part vers les infrastructures de fret ferroviaire et fluvial, d'autre part vers la conversion de la flotte de poids lourds à l'électrique et à l'hydrogène : le transport routier finance ainsi à la fois l'alternative au camion et le verdissement des camions qui resteront.

III.6

Agriculture et souveraineté alimentaire

PROPOSITIONS 81 À 87

PROPOSITION

81

Faire de l'installation de jeunes agriculteurs une priorité nationale

Le déficit annuel entre cessations d'activité agricole et installations est une bombe à retardement pour notre économie agricole et notre souveraineté alimentaire. L'accès au foncier est l'un des sujets majeurs pour favoriser l'installation. Le PRG propose de doter les SAFER d'un fonds de 500 millions d'euros pour préempter le foncier agricole et constituer un stock permanent de 50 000 ha ; de bonifier les aides PAC des agriculteurs qui transmettent leur exploitation ; et de garantir un revenu minimum les trois premières années, financé par une taxe sur les dividendes de la grande distribution.

PROPOSITION

82

Établir les coûts de production de référence et rendre les prix opposables

Notre sécurité alimentaire repose sur des productions agricoles dont les méthodes et procédés garantissent la qualité. Il reviendra aux filières de déterminer, pour chaque production, les normes de qualité garantissant des productions sûres et les coûts de production liés. Ces coûts de référence seront ensuite rendus opposables : la loi Egalim a permis de progresser dans leur prise en compte, mais elle n'est pas allée assez loin. Les contrats entre producteurs et distributeurs qui ne respecteront pas les coûts de production seront nuls, et les distributeurs passibles d'amendes imputables sur leurs bénéfices.

PROPOSITION

83

Proposer un dispositif européen de transparence des normes de production et des marges

L'édiction de normes de production à géométrie variable selon les États européens crée une concurrence déloyale, tout comme l'inégalité des marges appliquées sur les productions. La France doit faire progresser l'Union européenne vers plus de transparence, afin que les consommateurs puissent se déterminer en conscience et imposer plus de justice.

PROPOSITION

84

Conditionner les traités internationaux de libre-échange à l'interdiction de concurrence déloyale

L'une des grandes difficultés des traités internationaux de libre-échange repose sur les inégalités de normes sociales et environnementales entre productions. Lorsque ces traités portent sur des productions existant en France, leur signature doit être conditionnée soit à des clauses miroirs (rapprochement des normes entre production étrangère et productions locales), soit à des compensations financières en direction des filières impactées.

PROPOSITION

85

Défendre une réforme de la PAC : l'aide à l'actif plutôt qu'à l'hectare

Remplacer progressivement l'aide à l'hectare, qui favorise l'agrandissement et la rente foncière, par une aide à l'actif agricole, qui soutient l'emploi et l'installation. Régionaliser la gestion des aides pour les adapter aux réalités des territoires et simplifier drastiquement les procédures. Cette réforme rejoint la priorité donnée à l'installation des jeunes agriculteurs (proposition n°80).

PROPOSITION

86

Confier aux agriculteurs l'entretien agroécologique des parcelles, des bosquets, des haies et des berges

Faire de l'entretien du paysage une activité agricole rémunérée, et non une charge subie. Haies, talus, bosquets et berges retiennent l'eau et favorisent son infiltration, tiennent les sols et préviennent l'érosion, réduisent les risques d'incendie, assurent les continuités écologiques et préservent la biodiversité, et font la valeur des paysages. Les travaux de débroussaillage, de taille et d'entretien réalisés pour le compte de tiers seront expressément inscrits parmi les travaux agricoles définis par le code rural, de sorte qu'un exploitant puisse les exercer en complément de son activité principale, sans affiliation ni statut supplémentaires ni risque de requalification. Un contrat d'entretien agroécologique, conclu pour trois ans au moins sur la base d'un barème établi par les chambres d'agriculture, liera l'exploitant au donneur d'ordre : le propriétaire pour les parcelles privées, déjà soumis aux obligations légales de débroussaillage dans les zones exposées ; la commune ou l'intercommunalité pour les berges et les chemins ruraux ; l'agence de l'eau pour les continuités hydrauliques. Les forêts publiques et les espaces naturels sensibles resteront hors du dispositif. Un crédit d'impôt couvrira une part des dépenses des propriétaires privés, et le bois issu de ces travaux alimentera les chaufferies collectives du territoire. La haie cessera ainsi d'être un coût pour devenir un revenu : c'est la condition pour arrêter l'arrachage, qui détruit encore 23 600 kilomètres de linéaire par an.

HAIES

« La haie cessera d'être un coût pour devenir un revenu : c'est la condition pour arrêter l'arrachage. »

PROPOSITION

87

Rendre obligatoires l'étiquetage d'origine et le Nutri-Score

Rendre obligatoire, pour tous les produits vendus en France et en Europe, l'affichage de l'origine géographique de la production et de la transformation. Porter au niveau européen l'obligation du Nutri-Score sur les denrées alimentaires, aujourd'hui facultatif faute d'harmonisation, afin que l'information nutritionnelle ne dépende plus du bon vouloir des industriels. L'information du consommateur est la première des protections.

IV

La République démocratique, plus juste, plus proche et plus efficace

Mieux décider, mieux gérer, mieux répartir : la République démocratique rénove ses institutions, fait vivre la démocratie sociale, redresse ses comptes et rétablit la justice fiscale.

6 000 Md€

d'épargne mobilisable

3 mandats

consécutifs maximum

20 %

des sièges de CA aux salariés

IV.1

Démocratie et représentation

PROPOSITIONS 88 À 91

PROPOSITION

88

Rendre le vote obligatoire et reconnaître le vote blanc

Instaurer l'obligation de vote assortie d'une sanction symbolique, sur le modèle des démocraties voisines qui l'appliquent de longue date, et reconnaître officiellement le vote blanc : décompté parmi les suffrages exprimés, il sera publié et commenté au même titre que les autres résultats. Voter est un droit ; c'est aussi un devoir civique envers la communauté nationale.

DÉMOCRATIE

« Vote obligatoire, vote blanc reconnu : la citoyenneté redevient l'affaire de tous. »

PROPOSITION

89

Accorder le droit de vote aux élections municipales aux étrangers en situation régulière

Les étrangers en situation régulière résidant en France depuis plus de cinq ans obtiendront le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, à l'exclusion de toute autre élection, sur le modèle des droits déjà reconnus aux citoyens européens (sans accès aux fonctions de maire ou d'adjoint ni à la désignation des électeurs sénatoriaux). Ils vivent dans la commune, y paient l'impôt local, y élèvent leurs enfants et font vivre ses services publics : la commune est la communauté de ceux qui l'habitent.

PROPOSITION

90

Instaurer une dose de proportionnelle aux élections législatives

Introduire une part de représentation proportionnelle dans le mode de scrutin des élections législatives afin de mieux refléter la diversité des courants politiques. La part retenue devra garantir à la fois la juste représentation du pluralisme, l'ancrage territorial des députés et la capacité à dégager des majorités de gouvernement ; un seuil de représentativité évitera l'émiettement.

IV

PROPOSITION

91

Limiter le cumul des mandats nationaux dans le temps

Interdire l'exercice de plus de trois mandats consécutifs pour tout mandat électif national, fonctions exécutives comprises. La respiration démocratique est une exigence républicaine : elle favorise le renouvellement des visages, des générations et des parcours, et rapproche les élus de la vie réelle de leurs concitoyens.

IV.2

Institutions

PROPOSITIONS 92 À 95

PROPOSITION

92

Instaurer le septennat unique pour restaurer la fonction présidentielle

En alignant la durée du mandat présidentiel sur celle du mandat des députés, le quinquennat a fait du Président de la République le chef de la majorité parlementaire et l'a entraîné dans la gestion quotidienne : la fonction s'en est trouvée abaissée. Le rétablissement du septennat, limité à un septennat dans le temps, non renouvelable, découplera les calendriers présidentiel et législatif et redonnera au chef de l'État la hauteur voulue par l'esprit de la Ve République : l'autorité, l'arbitrage entre les pouvoirs, la protection de la Constitution et des institutions, et la conduite du domaine réservé (défense, politique étrangère).

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

« Septennat unique, Sénat des territoires, suppression de la Cour de justice de la République, laïcité dans la Constitution. »

PROPOSITION

93

Faire du Sénat une véritable chambre des territoires

Transformer le Sénat en véritable chambre des territoires : les représentants désignés par les régions et les métropoles y siégeront de droit, aux côtés de sénateurs élus au scrutin proportionnel par un collège de grands électeurs réformé — élus régionaux, départementaux et délégués municipaux, à l'exclusion des députés et des sénateurs — au sein de chaque région. Cette réforme donnera aux collectivités une voix directe dans l'élaboration de la loi, en cohérence avec la nouvelle organisation décentralisée de la République portée par le présent projet.

PROPOSITION

94**Rénover le Conseil économique, social et environnemental**

Faire du CESE la véritable chambre de la société civile : composition élargie et désignée selon des critères transparents (syndicats de salariés et d'employeurs, monde économique, associations caritatives, culturelles, sportives et environnementales), accès aux corps de contrôle de l'État (inspections générales, Cour des comptes) pour assurer le suivi de l'action publique, et mission de proposer les grandes orientations sociales, écologiques et économiques du pays.

PROPOSITION

95**Supprimer la Cour de justice de la République**

Juridiction d'exception chargée de juger les membres du Gouvernement pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions, la Cour de justice de la République entretient le soupçon d'une justice politique complaisante. Elle sera supprimée : les ministres relèveront du droit commun, devant une formation spécialisée de la cour d'appel de Paris, un filtre écartant les plaintes abusives ou manifestement infondées. Annoncée par plusieurs projets de révision constitutionnelle depuis 2018, cette réforme sera enfin menée à son terme.

IV

IV.3

Travail et démocratie sociale

PROPOSITIONS 96 À 101

PROPOSITION

96**Réunir une grande conférence sociale sur les rémunérations**

Réunir l'État et les partenaires sociaux dans une grande conférence sociale sur les rémunérations, placée sous l'égide du Conseil économique, social et environnemental et déclinée par branches professionnelles. Elle négociera : l'augmentation des salaires les plus modestes et la révision des grilles de branche, dont certains minima demeurent inférieurs au SMIC ; la mise en œuvre d'une échelle des salaires au sein de chaque entreprise, avec un ratio progressif selon la taille de la structure et un rapport maximal de 1 à 20 entre le plus haut et le plus bas salaire ; la résorption des écarts salariaux entre les femmes et les hommes, par la transparence des rémunérations. Ses conclusions seront traduites dans la loi. La conférence traitera également du développement de la participation et de l'intéressement des salariés.

PROPOSITION

97

Rapprocher le salaire net du salaire brut

Transfert progressif d'environ 15 milliards d'euros de cotisations salariales maladie-famille vers une CSG élargie et progressive jusqu'à 2,5 SMIC. Gain estimé : 50 €/mois au SMIC, 80 € au salaire médian, 110 € au-dessus de 2 SMIC. La neutralité budgétaire sera garantie par l'élargissement de la CSG aux revenus du capital et aux hautes pensions. Cette réforme constitue la première étape de l'impôt unifié sur le revenu (proposition n° 115), dont elle prépare l'assiette : elle sera engagée dès la première loi de finances, l'unification intervenant au terme de deux à trois années de mise en œuvre. Les deux mouvements forment une seule réforme, conduite en deux temps annoncés.

POUVOIR D'ACHAT

« Gain estimé : +50 € au SMIC, +80 € au salaire médian, +110 € au-delà de 2 SMIC. »

PROPOSITION

98

Réserver 20 % des sièges des conseils d'administration aux salariés

Imposer la présence d'au moins 20 % de représentants élus par les salariés dans les conseils d'administration des entreprises de plus de 250 salariés. La démocratie sociale commencera dès la petite entreprise : le seuil de mise en place du comité social et économique (CSE) doté de l'ensemble de ses attributions sera abaissé à 10 salariés, selon des modalités simplifiées et adaptées aux TPE et PME.

PROPOSITION

99

Asseoir la participation des salariés sur le bénéfice comptable

La réserve spéciale de participation est aujourd'hui calculée à partir du bénéfice fiscal, que les stratégies d'optimisation permettent de minorer au détriment des salariés. La formule légale sera assise sur le bénéfice comptable avant impôt, afin que la participation reflète la richesse réellement créée par l'entreprise : cette seule modification d'assiette produit mécaniquement une redistribution supérieure, sans qu'il soit besoin de toucher au dividende déjà décidé. Toute négociation de branche ou d'entreprise emportant des efforts des salariés sur les rémunérations ou le temps de travail devra en outre comporter une clause d'intéressement aux résultats. Enfin, la fiscalité des distributions sera modulée selon l'effort salarial de l'entreprise, afin que le partage de la valeur soit encouragé par l'impôt plutôt qu'imposé sur la propriété d'autrui.

PROPOSITION

100

Encourager l'embauche et le maintien en emploi des salariés de plus de 55 ans

460 000 seniors sont au chômage (Unédic), avec une durée moyenne d'inscription de 520 jours contre 340 pour les autres, pour un coût estimé à 10-12 milliards € par an. Une réduction de moitié des cotisations patronales sera instituée pour une durée de trois ans, au bénéfice des entreprises de moins de 250 salariés, au titre de l'embauche d'un demandeur d'emploi de 55 ans et plus et du maintien en emploi d'un salarié du même âge après un constat d'incapacité partielle : l'aide porte sur l'embauche et le maintien, non sur les salariés déjà en poste, qui y seraient restés. Elle sera réservée aux entreprises satisfaisant à l'obligation de publier leurs indicateurs d'emploi des seniors. À ce bonus répondra un malus qui le finance : une modulation des cotisations des entreprises dont le taux de rupture de contrat des salariés de 55 ans et plus excède la moyenne de leur branche, et des pénalités financières frappant celles qui licencient leurs salariés de plus de 50 ans sans motif économique établi. Le dispositif est ainsi neutre pour les finances publiques. Il est soumis à la clause d'extinction prévue par la proposition n° 101 : il s'éteindra au terme de trois ans à défaut d'évaluation indépendante concluante.

PROPOSITION

101

Améliorer la qualité de l'emploi, les conditions de travail et la santé au travail

Réunir, sous l'égide du Conseil économique, social et environnemental, une conférence dédiée à la qualité de l'emploi, aux conditions de travail et à la santé au travail : prévention des risques psychosociaux et reconnaissance du burn-out ; traitement des causes de la progression des arrêts de travail ; prise en compte effective de la pénibilité ; et refondation de la médecine du travail, aujourd'hui exsangue, autour de la prévention.

IV.4

Finances publiques et réforme de l'État

PROPOSITIONS 102 À 109

PROPOSITION

102

Conditionner et évaluer les aides publiques aux entreprises

Les aides publiques aux entreprises dépassent, selon les estimations, 150 milliards d'euros par an, sans registre consolidé ni évaluation systématique. Créer un registre unique des aides ; les conditionner à des contreparties mesurables d'emploi en France, d'investissement productif et de décarbonation ; instaurer une clause d'extinction, toute aide expirant au bout de trois ans faute d'évaluation indépendante concluante. La révision couvrira l'ensemble du champ : allègements et exonérations sans effet avéré sur l'emploi, régimes zonés, taxe au tonnage, taux réduits sectoriels de TVA, tarification au juste risque des prêts et garanties publics. Les avances remboursables et les aides cautionnées par la puissance publique seront systématiquement privilégiées par rapport aux subventions pures et simples : l'argent public engagé a vocation à revenir lorsque le projet réussit, pour être réinvesti. Le crédit d'impôt recherche sera recentré sur les dépenses effectives de recherche, conformément aux constats de la Cour des comptes.

PROPOSITION

103

Interdire tous les doublons administratifs par le principe de subsidiarité

Clarifier les compétences par échelon : l'État conserve les missions régaliennes (politique étrangère, défense, sécurité, justice, immigration, l'éducation nationale — dont les programmes, les examens, les diplômes et la péréquation —, la santé, solidarités et péréquation sociale) et stratégiques (orientations économiques, industrielles, agricoles, écologiques et énergétiques) ; les régions pilotent notamment le développement économique, l'emploi et l'insertion, la transition écologique, l'aménagement du territoire, les mobilités ferroviaires et interurbaines, le sport, le tourisme, la culture et le patrimoine, ainsi que la formation initiale et continue, du secondaire au supérieur ; les intercommunalités gèrent les services de proximité, l'environnement, la voirie, les mobilités de proximité, l'urbanisme et le logement ; les communes gèrent la tranquillité publique, les crèches et les écoles primaires.

IV

PROPOSITION

104

Rationaliser les agences et opérateurs de l'État

L'État s'appuie sur plus d'un millier d'agences, opérateurs et organismes divers, aux tutelles croisées et aux missions parfois redondantes. Engager une revue systématique : fusion ou suppression des structures en doublon, mutualisation des achats et des systèmes d'information, réinternalisation des missions de pilotage au sein des ministères. L'effort portera aussi sur les fonctions support (attrition ciblée de la masse salariale administrative, hors services au public) et sur l'immobilier d'usage (densification, fin des baux superflus), dont les loyers et charges évités constituent des économies récurrentes. L'objectif n'est pas un rabot aveugle mais la clarté démocratique : chaque politique publique doit avoir un responsable identifiable. Un programme de cessions d'actifs non productifs — immobilier d'usage libéré, participations financières non stratégiques de l'État — d'environ 15 milliards d'euros sur la législature sera intégralement affecté au désendettement.

PROPOSITION

105

Instituer une règle transversale de dépense

Inscrire dans une loi de programmation des finances publiques une règle simple : la quasi-stabilité en volume des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'État et de ses opérateurs, hors priorités du présent projet et hors champs sociaux protégés. Cet effort de gestion, d'environ 7 milliards d'euros supplémentaires chaque année en cumul (35 milliards en 2032), est la clef de voûte de la trajectoire de redressement : il garantit que les moyens nouveaux vont aux priorités, pas à la reconduction de l'existant.

FINANCES PUBLIQUES

« Une règle transversale de dépense : 7 milliards d'euros d'effort par an, 35 milliards cumulés en 2032. »

PROPOSITION

106**Réorienter l'épargne vers l'économie réelle et les grandes transitions**

L'épargne des Français représenterait 6 000 milliards d'euros, soit plus de deux fois le PIB de la France. C'est une sécurité qu'il convient de ne pas entamer, mais qui doit être mieux mobilisée au regard des enjeux du pays. Créer trois produits d'épargne nouveaux et utiles : le livret de transition nationale (modèle du livret A, 2,5 % défiscalisés, plafond à 20 000 euros) pour financer les transitions ferroviaires, énergétiques, industrielles et hydriques ; l'« unité de compte souveraine », poche dédiée au sein des assurances-vie, composée exclusivement de titres d'entreprises françaises et européennes investissant dans la transition écologique, industrielle et numérique (abattement de 100 % après 8 ans de détention) ; et un PEA souveraineté (plafond relevé à 250 000 euros), réservé aux actions d'entreprises des secteurs stratégiques (agriculture, agroalimentaire, pharmacie, nucléaire, énergies décarbonées, défense, etc.). Réorienter enfin une part de l'épargne salariale, avec une poche obligatoire de 10 % d'investissement dans l'économie réelle au sein des plans d'épargne entreprise des entreprises de plus de 50 salariés. Ces dispositifs ne constituent pas une recette budgétaire : un livret ou une enveloppe défiscalisée est une dépense fiscale. Ce sont des outils d'orientation de l'épargne vers l'investissement productif, dont l'effet attendu est macroéconomique ; le coût de la dépense fiscale qui leur est associée sera évalué et inscrit en dépenses.

PROPOSITION

107**Lancer un grand emprunt national participatif**

Lancer un grand emprunt national participatif pour les transitions : une obligation d'État à dix ans rémunérée 2,5 %, souscrite par les épargnants et fléchée vers les investissements ferroviaires, énergétiques, industriels et hydriques (proposition n° 105). Cet instrument ne constitue pas une recette budgétaire : un emprunt national est une dette, dont le principal devra être remboursé et les intérêts inscrits en charge. C'est un outil de mobilisation de l'épargne vers l'investissement productif, dont l'effet attendu est macroéconomique ; le coût de son portage sera évalué et inscrit en dépenses.

PROPOSITION

108**Simplifier réellement le droit français**

Maintenir et conforter le Conseil national de l'évaluation des normes (CNEN), sous l'égide du CESE et du Conseil d'État, en étendant sa composition actuelle aux représentants de la société civile et à des personnalités qualifiées, en particulier des experts du droit. Sa mission de simplification deviendra clairement prioritaire : en lien avec le Comité interministériel de transformation publique (CITP), le CNEN conduira une revue systématique du droit en vigueur afin de supprimer toute disposition légale obsolète, de décomplexifier les codes et de résorber les normes redondantes ou contradictoires. Ses conclusions alimenteront chaque année une loi de simplification.

PROPOSITION

109**Engager la revue générale des niches fiscales**

Borner dans le temps l'ensemble des réductions et crédits d'impôt ; supprimer les niches dont l'évaluation indépendante ne démontre pas l'efficacité, en commençant par celles qui sont défavorables au climat ; basculer les dispositifs les plus concentrés en haut de la distribution vers des crédits budgétaires plafonnés. Cette revue s'articulera avec la suppression progressive des niches fiscales fossiles prévue par la proposition n° 61. Elle nommera ses cibles : abattement de 10 % sur les pensions au-delà de la médiane (sa suppression serait alors compensée par la prise en charge à 100 % des frais de complémentaire santé pour les retraités), exonération des heures supplémentaires, déductibilité partielle de la CSG, niches d'épargne au-delà de 150 000 € d'encours — avec compensation intégrale pour les foyers modestes.

IV

IV.5

Territoires et Outre-mer

PROPOSITIONS 110 À 114

PROPOSITION

110**Créer de véritables conférences territoriales de gouvernance**

Institutionnaliser des conférences régionales co-décisionnaires réunissant l'État, les régions et les intercommunalités, dotées d'un droit d'initiative législative territorialisée. Réunies au moins deux fois par an autour d'un ordre du jour partagé et d'un secrétariat permanent, elles constitueront le lieu unique de contractualisation entre l'État et les territoires, en articulation avec la conférence nationale de la différenciation.

PROPOSITION

111

Doter les régions d'une autonomie fiscale réelle

Permettre aux régions de lever un impôt propre sur les activités économiques de leur ressort, dans le cadre d'un accord national de péréquation garantissant la solidarité entre territoires. Cette autonomie fiscale et la mise à l'étude de l'impôt unique sur la terre urbaine (proposition n° 118) constituent un même chantier : la répartition du produit entre les échelons de collectivités et le mécanisme de garantie de leurs ressources seront arrêtés dans la loi de finances portant la réforme, après simulation par strate de collectivité.

PROPOSITION

112

Élaborer un plan dignité pour les outre-mer contre la vie chère et pour l'accès à l'eau potable

Les prix à la consommation en outre-mer sont structurellement supérieurs de 12 à 19 % par rapport à la métropole. Le PRG propose, d'une part, de confier à l'Autorité de la concurrence les compétences nécessaires pour encadrer les marges brutes et proposer des modulations fiscales (y compris l'octroi de mer) selon la nature et l'origine des produits ; d'autre part, un plan eau outre-mer doté de 200 millions d'euros par an (contre 50 millions aujourd'hui) pour l'assainissement et l'acheminement de l'eau potable.

PROPOSITION

113

Instaurer une détaxe des transports entre les outre-mer et l'Hexagone

Instaurer une détaxe sur les liaisons aériennes et maritimes des résidents ultramarins vers le continent européen, afin de garantir une continuité territoriale à coût abordable et de rompre avec la double peine de l'éloignement et de la vie chère.

PROPOSITION

114

Convoquer une conférence nationale de la différenciation

La République ne peut être une et indivisible qu'en reconnaissant les différences de ses territoires. Afin de renouer le lien républicain avec tous les territoires, la France doit définir des cadres d'autonomie adaptés aux réalités de chacun, en lien avec les élus et acteurs locaux. Le PRG propose qu'une conférence nationale de la différenciation, placée sous l'égide du Premier ministre, permette de déterminer les cadres renouvelés de fonctionnement et d'organisation avec les outre-mer.

DÉCENTRALISATION

« Subsidiarité, péréquation et différenciation : les principes d'une décentralisation juste. »

IV.6

Justice fiscale

PROPOSITIONS 115 À 119

PROPOSITION

115

Réformer la fiscalité patrimoniale pour taxer les ultra-riches

Rétablir un impôt sur la fortune assis sur l'ensemble du patrimoine, progressif au-delà d'un seuil élevé, en remplacement de l'IFI limité au seul immobilier. L'impôt rétabli comportera un taux plancher sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros (inspiré des travaux de l'économiste Gabriel Zucman), assorti de dispositifs anti-abus (holdings patrimoniales, imposition renforcée à la sortie du territoire), afin que les plus grandes fortunes ne puissent s'y soustraire. Deux garanties en assureront la solidité juridique : un mécanisme de liquidité, ouvrant le paiement différé ou fractionné pour les patrimoines professionnels ne produisant pas de revenu disponible, et un plafonnement rapporté au revenu, afin que l'impôt ne revête aucun caractère confiscatoire. L'impôt pourra également être acquitté en titres : les actions ainsi remises seront portées par un véhicule financier de l'État dépourvu de droit de vote, le détenteur ou, s'agissant d'une entreprise familiale, sa famille disposant d'un droit de rachat prioritaire. L'impôt est acquitté sans contraindre à la vente, et sans faire entrer l'État dans la gouvernance des entreprises.

JUSTICE FISCALE

« Rétablir un impôt sur la fortune assis sur l'ensemble du patrimoine, progressif au-delà d'un seuil élevé. »

PROPOSITION

116**Créer l'impôt unifié sur le revenu (IUR)**

Fusionner l'impôt sur le revenu, la CSG, la CRDS et la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus en un impôt unifié sur le revenu (IUR), prélevé à la source, universel et réellement progressif. Cette fusion parachève le mouvement engagé par la proposition n° 96 : elle allège l'imposition des revenus modestes et moyens, met fin à la dégressivité au sommet en intégrant les revenus du capital au barème, et rend enfin lisible la contribution de chacun. Sa mise en œuvre garantira au niveau actuel le financement de la protection sociale. Au sein de l'IUR, les revenus du capital passif supérieurs à 50 000 € par an seront soumis à une surtaxe, progressive au-delà de 450 000 €, incluant les plus-values immobilières spéculatives. La place des quotients conjugal et familial dans le nouvel impôt sera mise en débat dans ce cadre, à redistribution garantie pour les familles modestes.

PROPOSITION

117**Déposséder les coupables de fraude fiscale massive**

Permettre la confiscation des biens des personnes condamnées pour fraude fiscale massive et organisée, en complément des peines pénales existantes. La lutte contre la fraude fiscale et sociale sera dotée de moyens renforcés : effectifs de contrôle accrus, exploitation systématique des données (recoupements bancaires, registres immobiliers, intelligence artificielle) et échange automatique d'informations à l'échelle européenne. Chaque euro investi dans le contrôle en rapporte plusieurs au budget de l'État. Un objectif public de 6 à 9 milliards d'euros de rendement net supplémentaire à cinq ans sera inscrit en loi de programmation, assorti des moyens correspondants et d'un rapport annuel au Parlement.

PROPOSITION

118**Réévaluer les très grosses successions**

Recentrer les droits de succession sur les transmissions supérieures à 5 millions d'euros, aujourd'hui largement exonérées de fait par l'optimisation : le taux effectif des plus grandes successions est de l'ordre de 10 % quand le barème en affiche 45 %. Seront fermés les canaux qui produisent cet écart — démembrements de propriété, pactes Dutreil surdimensionnés, avantage dynastique de l'assurance-vie —, l'outil Dutreil demeurant préservé pour les PME familiales sous conditions strictes. Cette réévaluation et la contribution de solidarité entre générations affectée au capital minimum garanti pour les jeunes (proposition n° 12) forment les deux étages d'une même réforme, distincts par leur nature : la contribution est une ressource affectée, assise sur chaque part reçue et versée au capital de départ dont chacun bénéficie une fois dans sa vie ; la réévaluation relève de l'impôt de droit commun et alimente le budget général. L'abattement de 100 000 € par enfant et le barème applicable aux héritages des classes moyennes demeurent inchangés. Rendement attendu : 6 à 7 milliards d'euros par an supplémentaires.

PROPOSITION

119**Mettre à l'étude l'impôt unique sur la terre urbaine**

Engager le chantier d'une refonte de la fiscalité foncière : un impôt annuel unique assis sur la valeur de la terre urbaine (terrains bâtis, terrains constructibles en zone tendue, emprises économiques), se substituant à terme à la taxe foncière et aux droits de mutation, en excluant les espaces naturels, agricoles et forestiers. Assis sur une assiette impossible à délocaliser, il découragerait la rétention spéculative, libérerait le foncier constructible et allégerait le coût des transactions qui freine la mobilité résidentielle et professionnelle. Ce chantier est conduit avec celui de l'autonomie fiscale des régions (proposition n° 110) : la mise à l'étude associera les collectivités et s'appuiera sur la révision des valeurs foncières, la répartition du produit entre communes, intercommunalités et départements ainsi que la garantie de leurs ressources étant arrêtées dans la loi de finances portant la réforme, après simulation par strate de collectivité.



V

La République universaliste, laïque et libertaire

Fidèle à l'universalisme radical, la République garantit les droits et libertés de chacun, fait vivre la laïcité et porte sa voix singulière dans le monde.

1905

la loi de Séparation, à protéger et à étendre

15 min

pour atteindre un lieu de culture

2 à 3 Md€

attendus de la légalisation du cannabis

v.1

Droits et libertés individuelles

PROPOSITIONS 120 À 124

PROPOSITION

120

Garantir le droit à la connexion et le droit à la déconnexion

Garantir un double droit numérique. Le droit à la connexion d'abord : près de trois millions de logements ne sont toujours pas raccordables à la fibre alors que le réseau cuivre ferme d'ici 2030 ; aucune coupure du cuivre n'interviendra sans solution de remplacement effective (fibre, THD radio, 4G/5G fixe, satellite), cette clause de non-abandon étant rendue opposable par les usagers. Le droit à la déconnexion ensuite : renforcer les droits des citoyens face aux plateformes — droit à l'oubli effectif, portabilité des données, interdiction du ciblage publicitaire des mineurs, droit à la déconnexion dans le cadre professionnel.

PROPOSITION

121

Garantir l'intégrité corporelle des mineurs

Le respect de l'intégrité corporelle est le propre de la dignité humaine, et nul enfant ne peut consentir à ce qui ne se répare pas : la République protège son corps jusqu'à ce qu'il soit en âge d'en décider. Les mutilations sexuelles, telles que l'excision, détruisent une fonction sans aucune justification médicale : elles demeurent interdites sans exception et poursuivies comme crimes, y compris lorsqu'elles sont commises à l'étranger sur une enfant résidant en France. Le droit existe déjà ; ce qui manque, c'est le repérage : examen systématique lors de la visite médicale scolaire rétablie, vigilance de la protection maternelle et infantile, formation des personnels de santé et de l'éducation, protection effective des jeunes filles exposées à un départ vers le pays d'origine. Le même principe vaut pour toute intervention irréversible pratiquée sans nécessité médicale sur un mineur. La circoncision non thérapeutique ne pourra plus être pratiquée avant quinze ans, seuil que notre droit pénal retient déjà pour la protection du corps des mineurs ; avant cet âge, seule l'indication médicale l'autorise. Passé quinze ans, elle demeure libre, sur consentement écrit et éclairé de l'intéressé, par un médecin et dans des conditions sanitaires garanties. Le manquement sera un délit visant celui qui pratique l'acte, non la famille, assorti d'une interdiction d'exercer ; l'entrée en vigueur sera différée, le temps de l'information des familles et du dialogue avec les cultes. Aucune religion n'est visée : c'est la règle commune de l'intégrité corporelle, celle qui protège déjà les enfants présentant une variation du développement génital depuis la loi de bioéthique de 2021. Nul n'est prié de renoncer à un rite, seulement d'attendre celui qu'il concerne.

INTÉGRITÉ

« Nul enfant ne peut consentir à ce qui ne se répare pas. »

PROPOSITION

122

Légaliser le cannabis dans un cadre républicain contrôlé

Légaliser la production, la vente et la consommation de cannabis dans un cadre d'État strict, pour des raisons de santé publique, de lutte contre les trafics, de réinsertion des territoires dans la République et de recettes fiscales nouvelles affectées à la prévention.

PROPOSITION

123

Déjudiciariser le changement de sexe et de nom à l'état civil

La modification de la mention du sexe à l'état civil requiert aujourd'hui une procédure devant le tribunal judiciaire, longue et éprouvante, alors même que la loi n'exige plus aucun traitement médical. Le changement de sexe et de nom à l'état civil s'effectuera par déclaration devant l'officier de l'état civil, sur le modèle en vigueur dans plusieurs pays européens. Les droits des personnes transgenres seront ainsi garantis sans intrusion de l'institution judiciaire dans leur vie privée, et les tribunaux déchargés d'un contentieux sans objet.

PROPOSITION

124

Lancer un débat national sur la GPA bénévole et altruiste

Faute de cadre légal, de nombreux couples français recourent à la gestation pour autrui à l'étranger, parfois dans des pays qui ne garantissent ni la gratuité ni la protection des femmes. Un débat national sera lancé sur la GPA bénévole et altruiste, en s'inspirant du modèle britannique : aucune rémunération, aucun profit, un encadrement strict garantissant le consentement et les droits de la gestatrice. Cette approche éthique, qui refuse toute marchandisation du corps des femmes, permettra de lutter contre le recours à des GPA étrangères dépourvues de ces garanties.

V.2

Laïcité, dignité et libertés publiques

PROPOSITIONS 125 À 128

PROPOSITION

125

Renforcer la laïcité comme premier principe républicain

La laïcité n'est ni une opinion ni un adjectif : elle est le premier principe républicain, la condition de la liberté de conscience et de l'égalité de tous devant la puissance publique. L'inscrire dans la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Mettre un terme aux régimes dérogatoires concordataires. Garantir la neutralité dans l'ensemble des services publics et l'étendre aux organismes parapublics et aux délégataires exerçant une mission de service public. Former systématiquement à la laïcité l'ensemble des agents publics, conforter les référents laïcité et protéger les agents exposés aux pressions et aux mises en cause.

LAÏCITÉ

« La laïcité, sans adjectif qui la dénature : le premier principe républicain. »

PROPOSITION

126

Armer la République contre les dérives sectaires et le charlatanisme

Face à l'explosion des emprises sectaires, du charlatanisme thérapeutique et des pseudo-médecines, ériger la Miviludes en autorité indépendante, dotée de moyens massivement renforcés et de pouvoirs d'enquête, ses membres bénéficiant d'une protection fonctionnelle. Les agents publics de l'éducation, du sport, de la santé et de la culture seront formés au repérage et au signalement de l'emprise ; les réponses pénales contre les charlatans seront durcies et les dérives contrôlées jusque dans l'enseignement supérieur.

PROPOSITION

127

Garantir l'indépendance des médias et combattre leur hyperconcentration

Renforcer les règles anti-concentration, conçues avant l'ère numérique ; conditionner les aides à la presse au respect de l'indépendance des rédactions ; consacrer un droit d'agrément des rédactions sur la nomination de leur direction ; garantir un financement pérenne et indépendant de l'audiovisuel public. Il n'y a pas de République sans presse libre et pluraliste.

PROPOSITION

128

Reconnaître la dignité animale

La République doit à sa propre dignité de protéger les êtres sensibles. Les atteintes graves au bien-être animal deviendront des délits, et non plus de simples contraventions. Les dérogations à l'obligation d'étourdissement avant l'abattage seront progressivement éteintes, comme l'ont fait plusieurs voisins européens : la Cour de justice de l'Union européenne a jugé les décrets belges conformes au droit de l'Union le 17 décembre 2020, et la Cour européenne des droits de l'homme a confirmé leur conformité à la Convention le 13 février 2024 — l'étourdissement visé étant réversible et non létal, élément déterminant du raisonnement des deux juridictions. Les pratiques infligeant des souffrances évitables (chasse à courre, corridas, spectacles itinérants avec animaux sauvages) seront mises en extinction, en accompagnant les territoires et les professions concernés ; les moyens de contrôle (services vétérinaires, Office français de la biodiversité) seront renforcés.

V.3

Nouveaux droits

PROPOSITIONS 129 À 132

PROPOSITION

129

Créer un droit à l'eau potable garanti sur l'ensemble du territoire

Inscrire l'accès à une eau potable de qualité comme droit fondamental opposable, en dotant les agences de l'eau de moyens renforcés pour rénover les réseaux vieillissants et surveiller les pollutions aux nitrates et aux pesticides. Un plan national de rénovation des réseaux s'attaquera aux fuites, qui engloutissent près d'un quart de l'eau potable produite, et une tarification progressive garantira les premiers mètres cubes à prix social, les usages de confort contribuant davantage.

PROPOSITION

130

Garantir un lieu de culture à moins de quinze minutes

Garantir sur l'ensemble du territoire national un lieu de pratique ou de diffusion culturelle accessible en moins de quinze minutes : bibliothèque et médiathèque, école de musique, théâtre, cinéma, salle de spectacle, musée, micro-folie. L'objectif porte sur l'activité autant que sur le bâtiment : une programmation au moins hebdomadaire, l'itinérance — bibliobus, cinéma et scènes itinérants, expositions mobiles — valant présence pour les territoires les plus isolés. Une Fondation nationale pour la culture, s'appuyant sur des contributions publiques et sur le mécénat, sera chargée de garantir cet accès sur tous les territoires, y compris les zones rurales et les quartiers prioritaires.

CULTURE

« Un lieu de pratique ou de diffusion culturelle à moins de quinze minutes, partout sur le territoire. »

PROPOSITION

131

Instaurer un droit au végétal dans les espaces urbains

Garantir à chacun un espace végétalisé d'au moins 5 000 m² à moins de 300 mètres de son domicile, conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé. Obligation d'espaces végétalisés dans toute nouvelle construction urbaine et programme national de dé-bitumisation des centres-villes, pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité urbaine.

PROPOSITION

132

Consacrer un droit opposable à une alternative humaine dans les démarches administratives

Moins d'une personne sur deux parvient à effectuer seule ses démarches administratives en ligne. Pour toute démarche essentielle, un droit opposable à une alternative non numérique (guichet, téléphone, papier) sera inscrit dans le code des relations entre le public et l'administration, avec une garantie de présence de services publics par bassin de vie. Lorsque l'intelligence artificielle est mobilisée pour accélérer le traitement des dossiers, elle ne supprimera jamais le guichet humain, dans le prolongement du droit au juge humain (proposition n° 42).

V.4

La France dans le monde

PROPOSITIONS 133 À 135

PROPOSITION

133

Refonder le multilatéralisme et inventer de nouvelles coopérations

Fidèle à la vision de la France puissance de paix, de coopération et d'équilibre, refonder l'action internationale sur trois leviers : le multilatéralisme, en travaillant à la rénovation des instances internationales, de l'ONU aux organisations spécialisées ; le microlatéralisme, en constituant des coalitions restreintes d'États volontaires et des groupes informels pour avancer sur des enjeux ciblés (climat, santé, numérique, biens communs) ; l'interrégionalisme, en développant les partenariats entre l'Union européenne et les autres grands ensembles régionaux.

MONDE

« Multilatéralisme, microlatéralisme, interrégionalisme : trois leviers pour faire entendre la voix de la France. »

PROPOSITION

134

Faire de la francophonie et de la diplomatie culturelle un levier d'influence

Faire de la francophonie et de la diplomatie culturelle un pilier du rayonnement français : renforcement du réseau des Instituts français et des Alliances françaises ; consolidation de l'enseignement français à l'étranger ; ambition renouvelée pour l'Organisation internationale de la Francophonie ; soutien à l'audiovisuel extérieur ainsi qu'à la mobilité étudiante et scientifique.

PROPOSITION

135

Mettre la diplomatie économique au service des entreprises et du codéveloppement

Mettre le réseau diplomatique au service de l'économie : appui à l'exportation des PME et des ETI ; exigence de réciprocité dans l'accès aux marchés ; politique assumée de codéveloppement avec les pays les plus défavorisés — investissements, formation, transferts de technologies — qui répond aux causes profondes des migrations.

VI

L'Europe comme horizon : une Union démocratique, puissante et concrète

L'Europe est notre horizon : une Union plus démocratique et plus sociale, puissante face aux empires, et concrète dans la vie de ses citoyens.

1 trimestre

dans un pays de l'Union à la fin du collège

2,5 Md€

d'aides européennes à la recherche de défense

16-25 ans

un Pass Rail européen pour la jeunesse

VI.1

L'Europe démocratique et sociale

PROPOSITIONS 136 À 139

PROPOSITION

136

Démocratiser les institutions européennes

Donner du souffle à l'Europe exige une réforme d'ensemble de ses institutions : un Parlement européen doté d'un véritable droit d'initiative législative et d'un pouvoir de contrôle renforcé sur l'exécutif européen ; une Commission resserrée, hiérarchisée et politiquement responsable devant le Parlement ; la suppression du droit de veto au Conseil, par la généralisation du vote à la majorité qualifiée, y compris en matière fiscale et de politique étrangère ; la transparence des travaux du Conseil, aujourd'hui la moins lisible des institutions de l'Union. La démocratie européenne exigera aussi : des listes transnationales aux élections européennes et l'abaissement du seuil d'éligibilité français de 5 à 3 % ; un organe d'éthique indépendant doté de pouvoirs d'enquête et de sanction, avec un délai de carence porté de six à douze mois avant tout passage des institutions vers le secteur privé ; enfin, un Sénat européen des collectivités locales, chambre de la démocratie territoriale, en écho au Sénat des territoires proposé pour la France.

PROPOSITION

137

Assumer une Europe à plusieurs vitesses

L'élargissement ne doit plus condamner l'approfondissement. Assumer une Union organisée en cercles concentriques : un cœur fédéral d'États volontaires bâti dans l'espace originel de l'Europe, moteur de l'intégration ; la zone euro, dotée d'une gouvernance économique propre ; l'Union européenne dans son ensemble ; au-delà, l'espace de coopération de la Communauté politique européenne (qui devra être formalisé) et de l'Espace économique européen, cadre d'arrimage des voisins et des candidats. Chaque cercle emporte ses droits et ses obligations : l'Europe avance avec ceux qui veulent avancer, sans être bloquée par ceux qui refusent. Dans une phase transitoire, il conviendra de faciliter le recours aux coopérations renforcées prévues par les articles 20 du traité sur l'Union européenne (TUE) et 329 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

PROPOSITION

138

Renforcer l'initiative citoyenne européenne

L'initiative citoyenne européenne existe depuis le traité de Lisbonne, mais aucune initiative aboutie n'a réellement débouché sur une législation. Donner une suite contraignante aux initiatives ayant recueilli un million de signatures : obligation pour la Commission de présenter une proposition législative ou de motiver publiquement son refus devant le Parlement européen ; débat et vote en séance plénière ; seuils et accompagnement des organisateurs améliorés.

PROPOSITION

139

Réunir une grande conférence sociale et fiscale européenne

Réunir, avec les partenaires sociaux européens, une grande conférence sociale et fiscale de l'Union pour bâtir un plan pluriannuel d'harmonisation : convergence des salaires minimaux ; socle commun de droits sociaux ; assiette commune et taux plancher effectifs pour l'impôt sur les sociétés ; lutte coordonnée contre le dumping social et fiscal intra-européen.

EUROPE SOCIALE

« Une conférence sociale et fiscale européenne pour en finir avec le dumping intra-européen. »

VI.2

L'Europe puissante et souveraine

PROPOSITIONS 140 À 145

PROPOSITION

140

Créer des consortiums européens (type Airbus) pour la santé, l'énergie et l'électronique

Promouvoir la création de champions industriels publics-privés dans les secteurs stratégiques révélés par la crise sanitaire et énergétique, en particulier dans le domaine des médicaments, des vaccins, du matériel sanitaire et des technologies médicales, dans celui de l'éolien, du solaire photovoltaïque, de la climatisation et des pompes à chaleur, ou encore dans celui des batteries et des semi-conducteurs. L'« Airbus du médicament » sera doté d'un bras public : un établissement pharmaceutique européen à but non lucratif chargé de produire les médicaments essentiels délaissés par les laboratoires faute de rentabilité (paracétamol, amoxicilline, corticoïdes), afin de mettre fin aux pénuries récurrentes.

PROPOSITION

141

Créer un fonds de souveraineté européen

Soutenir et amplifier le Fonds européen de compétitivité proposé par la Commission pour le prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034), afin d'en faire, en lien avec la Banque européenne d'investissement, un véritable fonds de souveraineté investissant dans les industries vertes et d'avenir (énergie, mobilité propre, santé, numérique). La France veillera à ce que sa dotation soit à la hauteur des besoins et à ce que le nouvel encadrement des aides d'État pour une industrie propre (CISAF, 2025) soit pleinement mobilisé au bénéfice des secteurs en risque de dépendance stratégique (photovoltaïque, hydrogène vert, batteries, semi-conducteurs, matériaux critiques).

PROPOSITION

142

Faire de la BCE et de l'euro des outils de la souveraineté européenne

Utilisé au quotidien par près de 350 millions d'Européens, l'euro est la deuxième monnaie mondiale. Tous les États membres ont vocation à l'adopter dès qu'ils remplissent les critères de convergence définis par le traité de Maastricht — seul le Danemark bénéficie d'une clause d'exemption. À mesure que l'Union évoluera vers un fonctionnement de nature fédérale, l'ensemble des États membres devront accélérer leur passage à l'euro, afin de renforcer son rôle international, comme monnaie de réserve autant que comme monnaie de transaction. Cette évolution passe aussi par la Banque centrale européenne : à l'image de la Réserve fédérale américaine et de son assouplissement quantitatif, la BCE doit être durablement autorisée à racheter la dette des États membres de la zone euro.

PROPOSITION

143

Instaurer une préférence européenne, de la TVA à la commande publique

TVA réduite pour les produits manufacturés sur le territoire national ou européen ; taux majoré pour les importations depuis des pays à faible coût social ou environnemental. La préférence pour le fabriqué en France et en Europe s'appliquera également à la commande publique, dont les critères intégreront le contenu local européen, la résilience et la sécurité d'approvisionnement, dans le prolongement des critères de résilience introduits par le règlement européen pour une industrie « zéro net » (NZIA). Un label « Made in Europe », fondé sur une traçabilité complète du cycle de vie des produits, en garantira l'effectivité.

SOUVERAINETÉ

« Une préférence européenne, de la TVA à la commande publique. »

PROPOSITION

144**Faire de l'industrie européenne de l'armement une priorité**

Adapter la production européenne aux besoins techniques et technologiques, et inciter les États membres à se fournir sur le continent. Pour ce faire, l'Europe doit doubler ses aides à la recherche et développement (passer à 2,5 milliards d'euros) et conditionner ses prêts (programme SAFE) à l'acquisition de matériel européen. La construction de l'Europe de la défense passera par un groupe de coordination stratégique UE-OTAN, organe politique permanent favorisant l'émergence d'un pilier européen de l'Alliance, et par l'élaboration d'une doctrine européenne commune de cyberdéfense et de lutte contre les ingérences étrangères. S'y ajouteront un « Schengen militaire », supprimant les entraves administratives et douanières à la circulation des convois et matériels militaires en Europe, et une stricte conditionnalité des soutiens publics à l'industrie de défense : emplois localisés, relocalisation des composants critiques, encadrement des marges sur les munitions.

PROPOSITION

145**Investir dans la souveraineté numérique européenne**

Soutenir la création d'un cloud souverain européen, d'une infrastructure de données communes et de champions technologiques européens dans l'intelligence artificielle. Les administrations publiques privilégieront les logiciels libres et les solutions souveraines, en renforçant le socle interministériel de logiciels libres (SILL).

VI.3

L'Europe des projets et des citoyens

PROPOSITIONS 146 À 150

PROPOSITION

146**Porter l'inscription de l'IVG dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**

Après l'inscription de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution en 2024, la France portera son inscription dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de protéger ce droit des régressions à l'œuvre chez plusieurs de nos voisins. Elle soutiendra les initiatives du Parlement européen en ce sens et y ralliera les États membres volontaires.

PROPOSITION

147

Créer un Défenseur des droits numériques européen

Créer un Défenseur des droits numériques européen chargé de contrôler les intelligences artificielles les plus sensibles (audits obligatoires, lutte contre les biais et les discriminations algorithmiques), de superviser l'application du règlement européen sur l'IA et de sanctionner les manquements. Il complètera, à l'échelle de l'Union, la haute autorité nationale prévue par la proposition n°57.

PROPOSITION

148

Faire de l'Europe l'horizon de la jeunesse

Offrir à chaque élève, au terme de sa scolarité au collège, un trimestre dans un pays de l'Union ; généraliser l'Erasmus de l'apprentissage et des filières professionnelles, aujourd'hui marginal ; transformer DiscoverEU, réservé à quelques dizaines de milliers de jeunes de 18 ans tirés au sort, en un véritable Pass Rail européen ouvert aux 16-25 ans ; créer, sur le même modèle, un Pass Culture européen pour découvrir la diversité culturelle du continent.

JEUNESSE

« Un Pass Rail européen ouvert aux 16-25 ans : l'Europe, horizon de la jeunesse. »

PROPOSITION

149

Bâtir la plateforme européenne de la culture

Créer une plateforme audiovisuelle européenne donnant accès à l'ensemble des œuvres financées par des fonds publics européens et nationaux, un « Netflix européen » de la création ; doubler les moyens du programme Europe créative. Face aux géants américains du streaming, l'Europe doit organiser elle-même la visibilité de sa création.

PROPOSITION

150

Créer une banque européenne du micro-crédit

Créer une banque européenne du micro-crédit, adossée à la Banque européenne d'investissement, pour financer les créateurs de très petites entreprises et les publics exclus du crédit bancaire, en s'appuyant sur les réseaux d'accompagnement existants. L'initiative économique est un levier d'émancipation : elle ne doit pas être réservée à ceux qui possèdent déjà.



Le financement du projet

Un projet qui ne dit pas comment il se finance n'est pas un projet. Chaque proposition a été chiffrée, et chaque euro dépensé trouve sa contrepartie en économies ou en recettes.

63 à 84 Md€

de mesures nouvelles par an

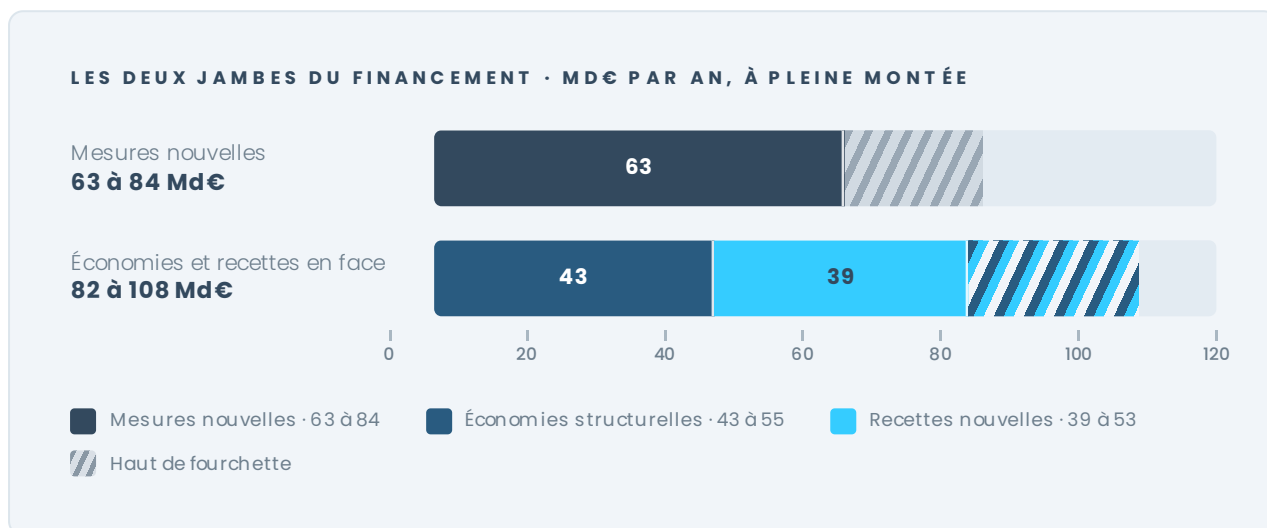
82 à 108 Md€

d'économies et de recettes en face

3 %

de déficit public en 2032

Un projet qui ne dit pas comment il se finance n'est pas un projet, c'est une pétition. Les cent cinquante propositions qui précèdent ont été chiffrées une à une, à partir des seules sources publiques disponibles — comptes de la Nation, rapports de la Cour des comptes, revues de dépenses des inspections générales, travaux du Conseil des prélèvements obligatoires — puis auditées ensemble, sur toute la durée de la législature. Aucune n'a été inscrite sans son coût, et chaque chiffre est donné en fourchette : nous préférons une fourchette honnête à une précision fausse.



À pleine montée en charge, les mesures nouvelles représentent 63 à 84 milliards d'euros par an, dont 53 à 70 milliards effectivement atteints en 2032, terme de la législature — une réforme se déploie, elle ne s'applique pas d'un coup. En face, dès 2032 : 43 à 55 milliards d'euros d'économies structurelles et 39 à 53 milliards d'euros de recettes nouvelles.

La proportion entre ces deux jambes est le cœur de notre méthode. L'effort porte d'abord sur la dépense — aides publiques aux entreprises sans contrepartie vérifiée, niches fiscales jamais évaluées, agences et opérateurs redondants, doublons entre échelons de collectivités. Les recettes nouvelles ne viennent qu'ensuite, et elles sont ciblées : les très hauts patrimoines, les rentes, les plus grandes transmissions, la fraude fiscale et sociale, les activités polluantes. Ni tout par l'impôt, ni tout par l'austérité, et rien qui pèse sur les classes moyennes et populaires.

Ce partage suppose une discipline permanente : c'est l'objet de la règle transversale de dépense (proposition n° 104). Les dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'État et de ses opérateurs sont gelées en volume, hors les priorités du présent projet. Chaque euro nouveau va aux priorités, aucun à la reconduction de l'existant.

DÉFICIT PUBLIC EN 2032 - EN % DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

> 5 %

à politique inchangée

3,1 %

avec le projet, hors effet de
croissance

2,8 %

avec le projet, effet de
croissance inclus

Les hypothèses sont écrites plutôt que supposées : une croissance de 1 % par an et une inflation de 2 %, délibérément prudentes ; un programme de cessions d'actifs non productifs — participations non stratégiques, immobilier d'usage libéré — d'environ 15 milliards d'euros sur la législature, affecté au seul désendettement ; et un effet de croissance du plan de 0,1 point par an, tiré de l'investissement public productif et de la hausse des bas revenus.

Cet effet de croissance ne fait pas le résultat, et c'est ce qui compte : avec lui, le déficit public s'établit à 2,8 % du produit intérieur brut en 2032 ; sans lui, à 3,1 %. Trois dixièmes de point d'écart. La trajectoire ne repose donc pas sur un pari de croissance, mais sur des mesures documentées.

Le résultat est vérifiable. Le déficit public revient à 3 % du produit intérieur brut en 2032, quand il dépasserait 5 % à politique inchangée. La dette cesse de croître, se stabilise, puis entame sa décrue avant le terme de la législature, en repassant sous son niveau de 2027. Nous ne promettons pas qu'il n'y aura pas d'effort : nous garantissons le sérieux.

RÉCAPITULATIF

Les 150 en un coup d'œil

Les cent cinquante propositions du projet, dans l'ordre des six parties. Le numéro est celui de la proposition.

I.1 • ENFANCE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

- 1 Créer un service public de la petite enfance dès le premier âge
- 2 Refonder la protection de l'enfance et mieux accompagner la parentalité
- 3 Créer des Internats d'Éducation Républicaine

I.2 • ÉCOLE RÉPUBLICAINE

- 4 Interdire les écoles privées hors contrat et mieux encadrer les écoles privées sous contrat
- 5 Faire de l'école primaire (maternelle et élémentaire) la priorité et instaurer un brevet d'entrée en 6e
- 6 Plafonner les effectifs à 24 élèves par classe
- 7 Rattraper le retard salarial des enseignants
- 8 Régionaliser la gestion des enseignants pour garantir le remplacement et le suivi des carrières
- 9 Rétablir une visite médicale scolaire annuelle obligatoire
- 10 Rendre aux femmes leur place dans les manuels scolaires
- 11 Faire de l'éducation artistique et culturelle un pilier de l'École

I.3 • JEUNESSE, FORMATION ET ENGAGEMENT

- 12 Instaurer un capital de départ de 20 000 € pour tous les jeunes à 18 ans
- 13 Démocratiser l'enseignement supérieur et réussir le premier cycle
- 14 Développer l'apprentissage et accompagner l'insertion professionnelle des jeunes
- 15 Refonder le Service national universel (SNU)

II.1 • SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS

- 16 Garantir l'accès aux soins à moins de 15 mn sur l'ensemble du territoire
- 17 Imposer un délai de service public aux jeunes médecins
- 18 Revaloriser les métiers du soin
- 19 Débureaucratiser le système de santé pour rendre du temps au soin

- 20 Faire de la santé mentale une priorité de santé publique
- 21 Garantir l'effectivité du droit de mourir dans la dignité
- 22 Faire de l'activité physique et du sport pour tous une politique de santé publique

II.2 • LOGEMENT

- 23 Relancer la construction de logements en zone tendue
- 24 Créer un statut de résident pour l'accès au logement en zones tendues et touristiques
- 25 Garantir le logement des agents publics essentiels
- 26 Soutenir le développement du logement abordable dans les territoires tendus
- 27 Restaurer la loi Pinel

II.3 • RETRAITES ET SOLIDARITÉS

- 28 Mettre en place un système de retraite par répartition à la carte, intégrant la pénibilité
- 29 Reconnaître le temps donné aux autres comme du temps cotisé
- 30 Créer une société pour financer le reste à charge EHPAD
- 31 Créer l'allocation sociale unifiée et personnalisée (ASUP)
- 32 Faire du handicap une politique transversale de la République
- 33 Faire du retour à l'emploi le premier pilier de la solidarité

II.4 • SÉCURITÉ ET DÉFENSE

- 34 Faire de la police du quotidien une priorité
- 35 Développer une application publique d'alerte géolocalisée des forces de l'ordre
- 36 Renforcer les services d'enquête, de recherche et d'investigation
- 37 Déployer une stratégie nationale et européenne contre le narcotrafic
- 38 Poursuivre l'effort de défense et le porter à 3 % du PIB

39 Préparer la Nation aux conflits de haute intensité

II.5 · JUSTICE ET PROTECTION DES PERSONNES

- 40 Renforcer la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTIphobies
- 41 Créer une peine complémentaire d'indignité civique pour les crimes les plus odieux
- 42 Faire de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales une politique de plein exercice
- 43 Désengorger les tribunaux par l'intelligence artificielle pour les actes non contestés
- 44 Adopter un plan pluriannuel pour la justice
- 45 Lancer un plan pénitentiaire républicain

II.6 · IMMIGRATION ET ASILE

- 46 Conditionner les aides internationales au développement à la réadmission des OQTF
- 47 Donner compétence aux partenaires sociaux pour déterminer l'immigration économique annuelle
- 48 Procéder à une vague de régularisation des salariés sans papiers
- 49 Assumer une politique d'asile européenne implacable avec les passeurs

III.1 · FILIÈRES STRATÉGIQUES ET SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE

- 50 Adopter une loi de programmation industrielle quinquennale
- 51 Accélérer réellement les implantations industrielles
- 52 Former et reconvertir aux métiers de l'industrie
- 53 Soumettre les fusions-acquisitions industrielles à autorisation renforcée
- 54 Limiter la place des fonds financiers dans le capital des entreprises
- 55 Engager massivement la France dans l'économie bleue

III.2 · RECHERCHE, IA ET SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

- 56 Investir massivement dans la recherche fondamentale jusqu'à 1 % du PIB
- 57 Créer un fonds national d'inclusion numérique
- 58 Encadrer l'intelligence artificielle par un cadre éthique républicain
- 59 Protéger la création et le droit d'auteur face à l'intelligence artificielle
- 60 Taxer la valeur ajoutée des transactions algorithmiques de l'IA
- 61 Élargir et relever la taxe sur les services numériques (GAFAM)

III.3 · SOBRIÉTÉ ET SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

- 62 Assumer la sobriété énergétique comme politique publique à part entière
- 63 Reconstituer la souveraineté nucléaire française de bout en bout
- 64 Développer massivement les énergies renouvelables
- 65 Investir dans les réseaux électriques et le stockage
- 66 Développer l'hydrogène vert pour l'industrie et la mobilité lourde
- 67 Lancer un plan national de rénovation énergétique des logements par les territoires

III.4 · TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ACTION CLIMATIQUE

- 68 Mettre en place des plans écologiques territoriaux
- 69 Préparer la France aux chocs climatiques
- 70 Protéger la biodiversité et les espaces naturels
- 71 Accélérer l'économie circulaire : réduire, réemployer, recycler
- 72 Interdire les polluants éternels et réduire de moitié l'usage des pesticides
- 73 Instaurer une taxe carbone progressive pour les entreprises polluantes
- 74 Surtaxer le luxe carboné
- 75 Refonder la fiscalité comportementale en faveur de l'environnement et de la santé

- 76** Créer une contribution écologique sur la grande distribution

III.5 · MOBILITÉS PROPRES ET FRET

- 77** Développer massivement les RER métropolitains
- 78** Créer un crédit d'impôt pour l'achat de véhicules européens propres en zone rurale
- 79** Financer les petites lignes ferroviaires par la taxe sur le kérosène
- 80** Investir dans le fret ferroviaire et fluvial grâce à une redevance poids-lourds

III.6 · AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- 81** Faire de l'installation de jeunes agriculteurs une priorité nationale
- 82** Établir les coûts de production de référence et rendre les prix opposables
- 83** Proposer un dispositif européen de transparence des normes de production et des marges
- 84** Conditionner les traités internationaux de libre-échange à l'interdiction de concurrence déloyale
- 85** Défendre une réforme de la PAC : l'aide à l'actif plutôt qu'à l'hectare
- 86** Confier aux agriculteurs l'entretien agroécologique des parcelles, des bosquets, des haies et des berges
- 87** Rendre obligatoires l'étiquetage d'origine et le Nutri-Score

IV.1 · DÉMOCRATIE ET REPRÉSENTATION

- 88** Rendre le vote obligatoire et reconnaître le vote blanc
- 89** Accorder le droit de vote aux élections municipales aux étrangers en situation régulière
- 90** Instaurer une dose de proportionnelle aux élections législatives
- 91** Limiter le cumul des mandats nationaux dans le temps

IV.2 · INSTITUTIONS

- 92** Instaurer le septennat unique pour restaurer la fonction présidentielle
- 93** Faire du Sénat une véritable chambre des territoires
- 94** Rénover le Conseil économique, social et environnemental
- 95** Supprimer la Cour de justice de la République

IV.3 · TRAVAIL ET DÉMOCRATIE SOCIALE

- 96** Réunir une grande conférence sociale sur les rémunérations
- 97** Rapprocher le salaire net du salaire brut
- 98** Réserver 20 % des sièges des conseils d'administration aux salariés
- 99** Asseoir la participation des salariés sur le bénéfice comptable
- 100** Encourager l'embauche et le maintien en emploi des salariés de plus de 55 ans
- 101** Améliorer la qualité de l'emploi, les conditions de travail et la santé au travail

IV.4 · FINANCES PUBLIQUES ET RÉFORME DE L'ÉTAT

- 102** Conditionner et évaluer les aides publiques aux entreprises
- 103** Interdire tous les doublons administratifs par le principe de subsidiarité
- 104** Rationaliser les agences et opérateurs de l'État
- 105** Instituer une règle transversale de dépense
- 106** Réorienter l'épargne vers l'économie réelle et les grandes transitions
- 107** Lancer un grand emprunt national participatif
- 108** Simplifier réellement le droit français
- 109** Engager la revue générale des niches fiscales

IV.5 · TERRITOIRES ET OUTRE-MER

- 110** Créer de véritables conférences territoriales de gouvernance
- 111** Doter les régions d'une autonomie fiscale réelle

- 112** Élaborer un plan dignité pour les outre-mer contre la vie chère et pour l'accès à l'eau potable
- 113** Instaurer une détaxe des transports entre les outre-mer et l'Hexagone
- 114** Convoquer une conférence nationale de la différenciation

IV.6 · JUSTICE FISCALE

- 115** Réformer la fiscalité patrimoniale pour taxer les ultra-riches
- 116** Créer l'impôt unifié sur le revenu (IUR)
- 117** Déposséder les coupables de fraude fiscale massive
- 118** Réévaluer les très grosses successions
- 119** Mettre à l'étude l'impôt unique sur la terre urbaine

V.1 · DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELLES

- 120** Garantir le droit à la connexion et le droit à la déconnexion
- 121** Garantir l'intégrité corporelle des mineurs
- 122** Légaliser le cannabis dans un cadre républicain contrôlé
- 123** Déjudiciariser le changement de sexe et de nom à l'état civil
- 124** Lancer un débat national sur la GPA bénévole et altruiste

V.2 · LAÏCITÉ, DIGNITÉ ET LIBERTÉS PUBLIQUES

- 125** Renforcer la laïcité comme premier principe républicain
- 126** Armer la République contre les dérives sectaires et le charlatanisme
- 127** Garantir l'indépendance des médias et combattre leur hyperconcentration
- 128** Reconnaître la dignité animale

V.3 · NOUVEAUX DROITS

- 129** Créer un droit à l'eau potable garanti sur l'ensemble du territoire
- 130** Garantir un lieu de culture à moins de quinze minutes

- 131** Instaurer un droit au végétal dans les espaces urbains
- 132** Consacrer un droit opposable à une alternative humaine dans les démarches administratives

V.4 · LA FRANCE DANS LE MONDE

- 133** Refonder le multilatéralisme et inventer de nouvelles coopérations
- 134** Faire de la francophonie et de la diplomatie culturelle un levier d'influence
- 135** Mettre la diplomatie économique au service des entreprises et du codéveloppement

VI.1 · L'EUROPE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

- 136** Démocratiser les institutions européennes
- 137** Assumer une Europe à plusieurs vitesses
- 138** Renforcer l'initiative citoyenne européenne
- 139** Réunir une grande conférence sociale et fiscale européenne

VI.2 · L'EUROPE PUISSANTE ET SOUVERAINE

- 140** Créer des consortiums européens (type Airbus) pour la santé, l'énergie et l'électronique
- 141** Créer un fonds de souveraineté européen
- 142** Faire de la BCE et de l'euro des outils de la souveraineté européenne
- 143** Instaurer une préférence européenne, de la TVA à la commande publique
- 144** Faire de l'industrie européenne de l'armement une priorité
- 145** Investir dans la souveraineté numérique européenne

VI.3 · L'EUROPE DES PROJETS ET DES CITOYENS

- 146** Porter l'inscription de l'IVG dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- 147** Créer un Défenseur des droits numériques européen
- 148** Faire de l'Europe l'horizon de la jeunesse
- 149** Bâtir la plateforme européenne de la culture
- 150** Créer une banque européenne du micro-crédit

POUR S'Y RETROUVER

Index thématique

Les numéros renvoient aux propositions, non aux pages.

Agriculture

64, 76, 81-82, 85-87, 103, 106, 119

Aides aux entreprises

102

Animaux

128

Apprentissage

5, 14, 148

Armement et défense

15, 38-40, 53, 92, 103, 106, 144, 147

Asile et immigration

46-49, 89, 103, 124, 134

Banque et crédit

10, 12, 117, 141-142, 150

Cannabis

122

Capital de départ

12, 31, 118

Collectivités territoriales

1, 8, 10, 18, 37, 52, 64, 66, 79, 86, 93, 103, 110-111, 114, 119, 136

Culture

5, 11, 15, 55, 94, 103, 106, 115, 126-127, 130, 134, 148-149

Déficit et dette

16, 38, 81, 100, 104-105, 107, 142

Démocratie sociale

28, 47, 94, 96, 98, 139

Dépendance et grand âge

27, 30, 65, 69, 127, 141

Dérives sectaires

126

Diplomatie

46, 133-135, 142

Droits des femmes

10, 96, 121, 124, 146

Eau

86, 112, 129

École primaire

1, 5

Écologie et climat

49-50, 62, 67-70, 73-76, 78, 86, 94, 103, 106, 109, 128, 131, 133, 140

Économies budgétaires

61-62, 66, 104-105, 109

Énergie

50-51, 53, 55, 62-67, 86, 92, 103, 106-107, 140-141

Enseignants

7-8, 10, 13, 32, 58

Enseignement supérieur

7, 13, 17, 126

Entreprises et PME

12, 33, 51, 54, 62, 73, 75, 96, 98-100, 102, 106, 115, 118, 135, 150

Épargne

30, 74, 106-107, 109

Euro et BCE

28, 117, 137, 142

Europe

37-38, 49, 56, 59, 72-73, 78, 83, 87, 89, 106, 113, 117, 123, 128, 133, 136-150

Fin de vie

21

Fiscalité des ménages

12, 30-31, 43, 97, 109, 115-116, 118

Fonction publique

8, 25, 28, 41, 57, 125-126

Formation professionnelle

8, 15, 52, 60, 63, 73, 103, 112

Francophonie

134

Fraude fiscale

117

Fret et logistique

80

Haies, bocage et paysages

71, 86

Handicap

29, 32

Hôpital et soignants

18, 20-21

Industrie

50-53, 55, 63-66, 87, 103, 106-107, 140-141, 143-144

Institutions

8, 89, 92-95, 108, 136, 146

Intégrité corporelle des mineurs

121

Intelligence artificielle

43, 56-60, 117, 132, 145, 147

Jeunesse

2, 5, 12, 14-15, 17, 22, 31, 81, 85, 118, 148

Justice

2, 15, 25, 36, 42-45, 67, 83, 95, 100, 103, 117, 123, 126, 128

Laïcité

3, 125

Libertés numériques

59, 120

Logement

13, 17, 23-27, 30-32, 51, 67, 81, 103, 119-120

Médias

28, 31, 42, 57, 59, 97, 109, 127, 130

Mobilités et transports

4, 8, 18, 32, 38, 65-66, 77-80, 103, 106-107, 113, 115, 119, 134, 141

Numérique et souveraineté

2, 18, 36, 38, 53, 57, 59, 61, 106, 117, 120, 127, 132-133, 141, 144-145, 147

Outre-mer

64, 112-114

Parentalité et enfance

1-2, 103, 121

Petites lignes ferroviaires

79

Pouvoir d'achat

8, 17, 31, 59, 96-97, 99, 124

Recherche

56

Retraites

28, 30-31, 97, 109, 148

Santé et accès aux soins

8-9, 16-17, 20, 101, 121, 126

Santé mentale

9, 20

Sécurité et police

15, 18, 25, 31, 34, 36-37, 42, 69, 82, 86, 103, 106, 143

Services publics

1, 4, 17, 125

Simplification

2, 18, 23, 32, 51, 64, 82-85, 98, 103-104, 108

Souveraineté

49, 53, 62-63, 81, 106, 141-142, 145

Sport

18, 22, 32, 37, 66, 77-78, 80, 94, 103, 113, 126

Travail et emploi

5, 8, 12, 14-15, 18, 24, 28, 31-33, 45, 47-49, 53-54, 60, 62, 71, 77-78, 85, 94, 96, 98-103, 106, 133, 144

Vote et représentation

28, 39, 41, 54, 73, 76, 88-91, 93, 115, 136, 138

COLOPHON

Crédits et mentions

Photographies — toutes les images de ce document proviennent de Pexels et sont diffusées sous licence Pexels (usage gratuit, y compris commercial, sans attribution obligatoire) :

- Monument de la place de la République, Paris · photo n°38203827
- Élèves en classe · photo n°8617938
- Façade de logements collectifs · photo n°39319453
- Éoliennes en mer · photo n°33655751
- Hémicycle parlementaire · photo n°32266769
- Façade de mairie et devise républicaine, Saint-Tropez · photo n°20770157
- Drapeaux européens · photo n°16145781
- Pièces en euros · photo n°9648153
- Le Panthéon, Paris · photo n°16475205

Édition — Parti Radical de Gauche, projet « Réinventer la République », septembre 2026.

150 propositions pour refaire France.

La République n'est pas un héritage à conserver : c'est un projet à réinventer en permanence.

PRG

PARTI RADICAL DE GAUCHE
SEPTEMBRE 2026